

Le très honorable Justin Trudeau
Premier ministre du Canada
80, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0A2

Le 5 décembre 2018

Monsieur le premier ministre,

Conformément à notre mandat, le Comité consultatif indépendant sur les nominations au Sénat vous présente son rapport sur le dernier cycle de recommandations au sujet des nominations au Sénat du Canada. Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et de l'occasion que vous nous donnez pour appuyer ce processus si important.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le premier ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Huguette Labelle
Présidente

Membres fédéraux

Melissa Blake
François Rolland

Île-du-Prince-Édouard

Jeannette Arsénault
J. Allan Shaw

Saskatchewan

Riel Bellegarde
Vianne Timmons

Yukon

Carl Friesen
Diane Strand

Alberta

Elizabeth Cannon
Karen MacKenzie

Nouvelle-Écosse

Jennifer Gillivan
Ramona Lumpkin

Terre-Neuve-et-Labrador

James Igloliorte
Susan Dyer Knight

Colombie-Britannique

Anne Giardini
Vikram Vij

Ontario

Dawn Lavell Harvard
Murray Segal

Territoires du Nord-Ouest

Robert Sanderson
Kathy Tsetso

Table des matières

| | |
|---|----|
| 1. Introduction | 3 |
| 2. Établissement du Comité consultatif | 3 |
| 3. Mise en œuvre du processus de nominations | 4 |
| 4. Processus de demande | 4 |
| 5. Analyse des candidatures | 5 |
| 6. Consultations et sensibilisation | 8 |
| 7. Réunions du Comité consultatif..... | 8 |
| 8. Processus d'examen..... | 8 |
| 9. Processus de recommandation..... | 9 |
| 10. Coûts..... | 9 |
| 11. Après l'annonce..... | 10 |
| 12. Confidentialité..... | 10 |
| 13. Conclusion | 10 |
| Annexe A : Mandat du Comité consultatif..... | 11 |
| Annexe B : Notes biographiques sur les membres du Comité consultatif..... | 14 |
| Annexe C : Critères d'évaluation..... | 26 |
| Annexe D : Communiqués | 28 |
| Annexe E : Statistiques sur les candidatures | 30 |

**Rapport du
Comité consultatif indépendant sur les nominations au Sénat
Printemps 2018 (avril 2018 – septembre 2018)**

1. Introduction

Le présent rapport a été préparé en vertu du paragraphe 13 du mandat ([voir annexe A](#)) du Comité consultatif indépendant sur les nominations au Sénat (Comité consultatif), qui indique ce qui suit :

Rapport

13(1) Dans les trois mois suivant la remise des noms de candidats qualifiés au premier ministre dans le cadre du processus de transition et suivant chaque processus de nominations subséquent, le Comité consultatif lui présente un rapport dans les deux langues officielles, contenant de l'information sur le processus, notamment sur l'exécution du mandat, sur les frais liés aux activités, et sur les statistiques relatives aux candidatures reçues.

(2) En outre, le rapport peut contenir des recommandations visant à améliorer le processus.

(3) Le rapport est rendu public.

Il s'agit du quatrième rapport du Comité consultatif, qui porte sur le cycle du *printemps de 2018*. Les rapports précédents du Comité consultatif se trouvent sur notre [site Web](#).

2. Établissement du Comité consultatif

Le Comité consultatif est un organisme indépendant et non partisan qui a pour mandat de fournir au premier ministre des recommandations non contraignantes fondées sur le mérite en ce qui concerne les nominations au Sénat. Le Comité consultatif a été établi par le gouverneur en conseil (GEC) le 19 janvier 2016 ([décret PC 2016-0011](#)). Le mandat ([voir annexe A](#)) du Comité consultatif a été approuvé par le gouverneur en conseil et rendu public en vertu du même décret. Les membres du Comité consultatif sont nommés en vertu de l'alinéa 127.1(1)c) de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, à titre de conseillers spéciaux du premier ministre.

Le Comité consultatif est composé de trois membres fédéraux permanents, dont un est nommé président, et de deux membres choisis dans chacune des provinces et dans chacun des territoires, lorsqu'un siège vacant doit être pourvu. Les membres fédéraux participent aux délibérations relatives à tous les sièges vacants, tandis que les membres provinciaux et territoriaux participent aux délibérations relatives aux sièges vacants dans leur province ou territoire respectif. Les membres fédéraux ont été nommés en avril 2018, le mandat de la présidente a été renouvelé en juillet 2018, et les membres provinciaux et territoriaux ont été nommés durant la période allant d'avril 2018 à juillet 2018.

Vous trouverez plus de renseignements sur l'établissement du Comité consultatif et des cycles précédents sur notre [site Web](#). Les notes biographiques sur les membres qui ont participé au cycle sur lequel porte le présent rapport se trouvent à l'[annexe B](#).

3. Mise en œuvre du processus de nominations

Depuis sa création en janvier 2016, le Comité consultatif a mené quatre cycles de nominations au Sénat, le dernier cycle ayant été lancé le 21 février 2018. À cette date, la ministre des Institutions démocratiques a également annoncé certaines améliorations au processus de nominations au Sénat, notamment :

- les candidatures seront désormais acceptées toute l'année afin que les Canadiens soient en mesure de présenter leur candidature en tout temps;
- les candidatures reçues seront conservées pendant deux ans, afin qu'on puisse en tenir compte pendant cette période en vue de nommer un candidat au Sénat;
- les organisations et les personnes seront dorénavant en mesure de proposer la candidature de candidats potentiels.

Cycle du printemps de 2018

Le cycle du *printemps de 2018* visait à pourvoir les 17 sièges vacants actuels et prévus en 2018 pour l'Alberta, la Colombie-Britannique, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, le Québec, la Saskatchewan, Terre-Neuve-et-Labrador, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.

| Province/Territoire | Sièges vacants | Province/Territoire | Sièges vacants |
|-----------------------|----------------|---------------------------|----------------|
| Alberta | 2 | Québec | 2 |
| Colombie-Britannique | 1 | Saskatchewan | 1 |
| Île-du-Prince-Édouard | 1 | Terre-Neuve-et-Labrador | 1 |
| Nouvelle-Écosse | 2 | Territoires du Nord-Ouest | 1 |
| Ontario | 5 | Yukon | 1 |

4. Processus de demande

Comme à chaque cycle depuis l'été 2016, les Canadiens pouvaient présenter directement leur candidature pour une nomination au Sénat. Ils ont présenté leur demande en ligne au moyen du [système libre-service pour les nominations au Sénat](#). Le Comité consultatif a encouragé les Canadiens à présenter une demande de candidature au plus tard le 3 avril 2018.

Remarque : Pour le Yukon, le Comité consultatif a décidé de mener d'autres activités de sensibilisation afin de veiller à ce que le plus grand nombre possible de Yukonnais soient informés de la possibilité qui leur est offerte de présenter une demande de candidature. Un nouvel appel de candidatures pour le Yukon a été lancé en juillet et a clôturé quatre semaines plus tard, le 8 août 2018.

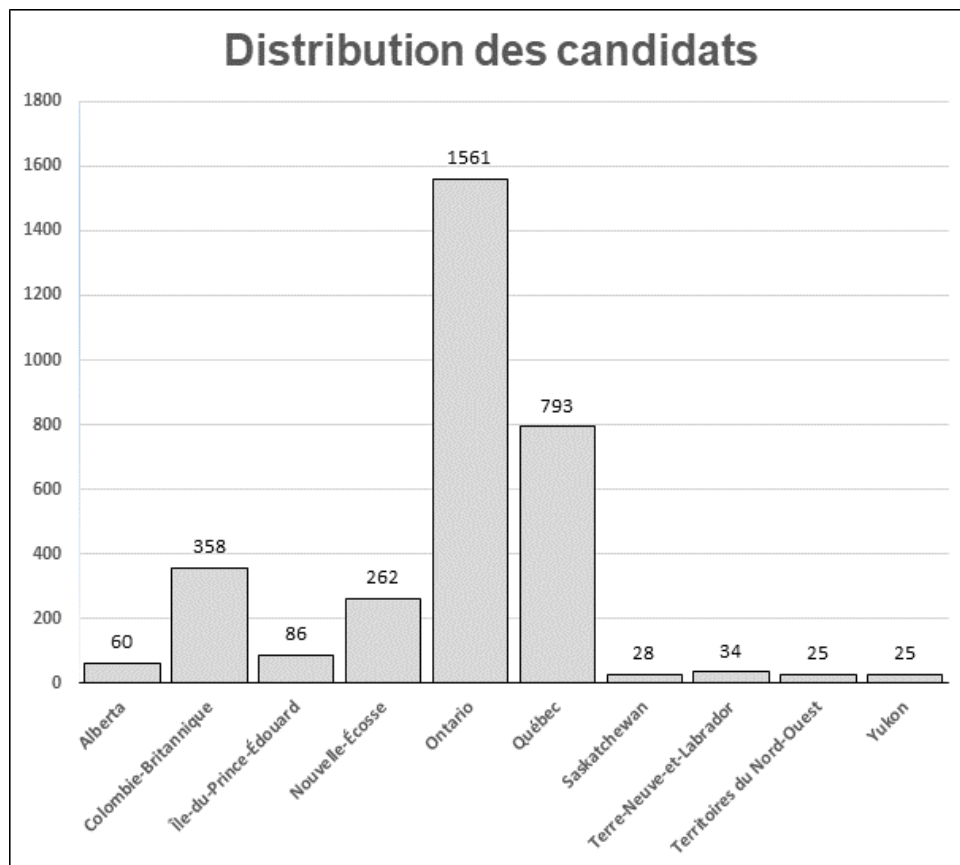
Les candidats qui avaient soumis une demande de candidature au cours des deux années précédentes n'ont pas eu à présenter une nouvelle demande. Cependant, ils pouvaient mettre à jour leurs documents, et ces documents mis à jour ont été ensuite examinés par le Comité consultatif.

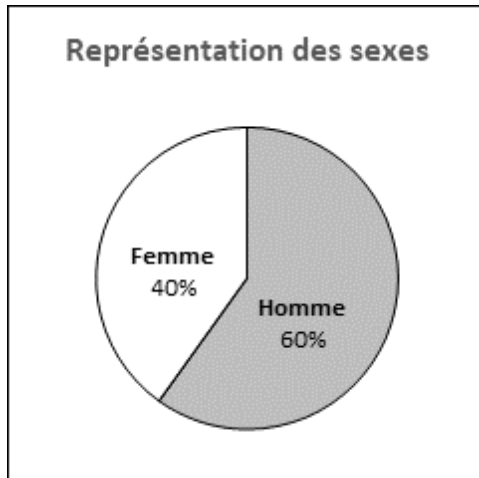
5. Analyse des candidatures

Au cours du cycle du *printemps de 2018*, le Comité consultatif a reçu 670 nouvelles demandes de candidature, auxquelles s'ajoutent les 2 562 candidats qui avaient déjà une demande valide dans leur dossier. Par conséquent, 3 232 demandes ont été examinées par le Comité consultatif. Le groupe de candidats était constitué d'un ensemble varié de personnes possédant une vaste gamme de formation, de compétences, de connaissances et d'expérience.

**3 232
candidats**

Remarque : 180 personnes ont été proposées pour une nomination au Sénat. De ce nombre, 60 % ont ou avaient déjà soumis une demande de candidature pour examen par le Comité consultatif.



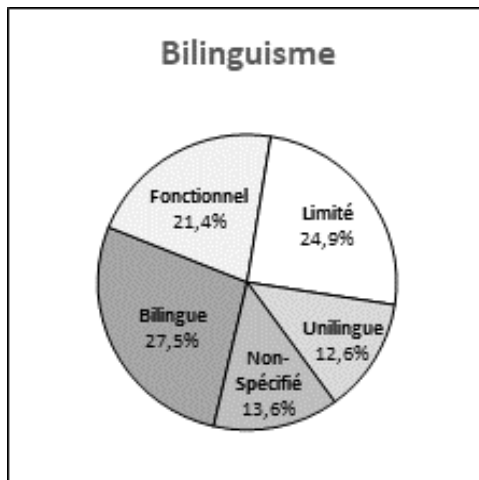
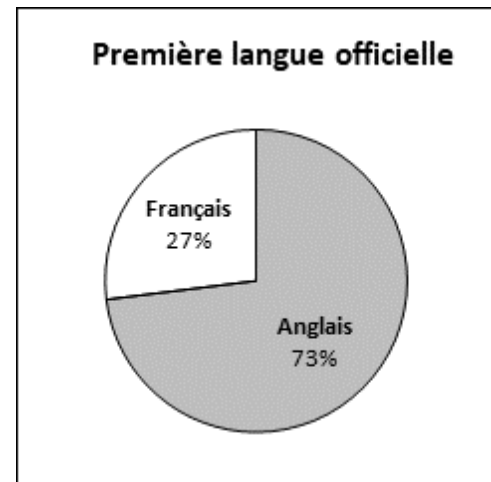


Sexe

Sur les 3 232 candidats, 40 % étaient des femmes. À titre de comparaison, la proportion de femmes au Canada au 1^{er} juillet 2017 était estimée à un peu plus de 50 %.¹

Première langue officielle

Les candidats devaient indiquer leur première langue officielle. La majorité des candidats ont indiqué l'anglais comme étant leur première langue officielle (73 %) tandis que 27 % ont indiqué le français. La représentation des candidats qui ont indiqué le français comme étant leur première langue officielle était plus élevée qu'au sein de la population canadienne (27 % contre 22,2 %).²



Bilinguisme

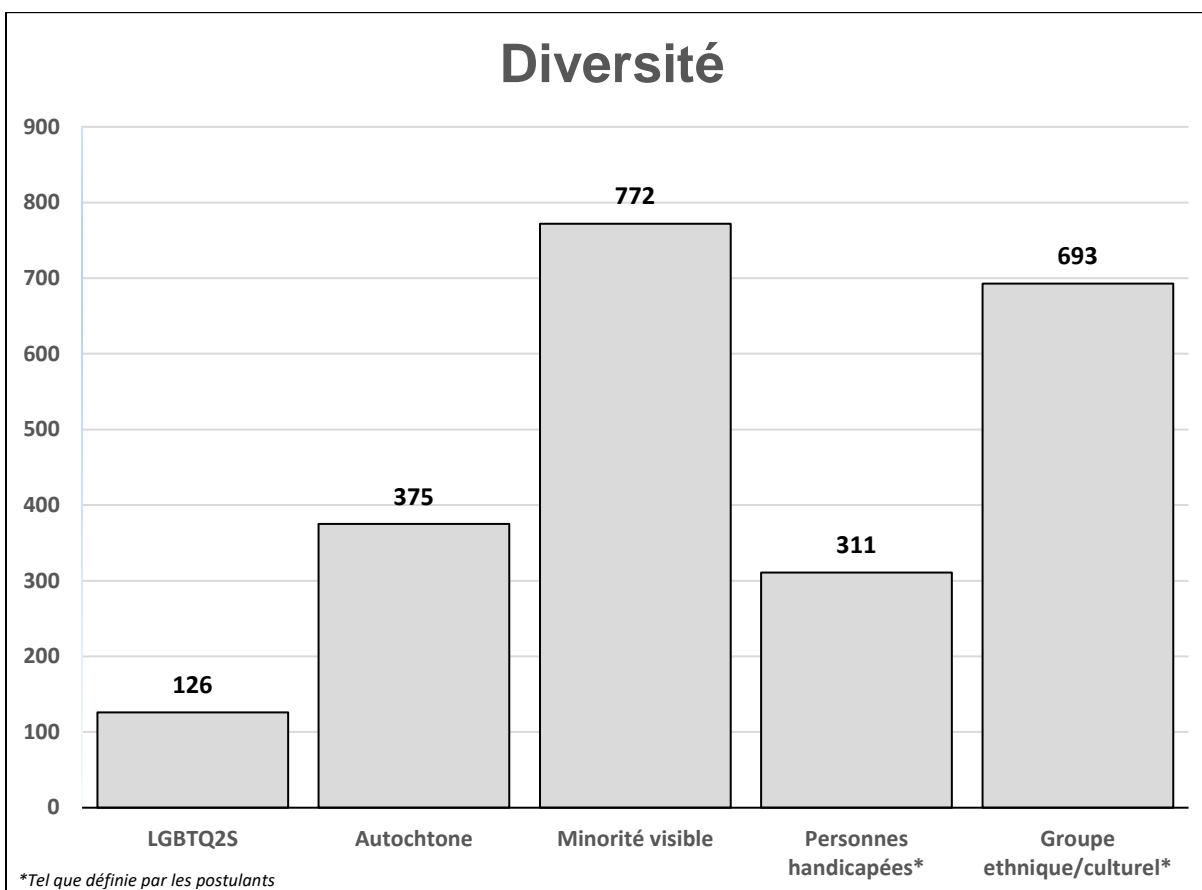
Les candidats ont été invités à indiquer dans quelle mesure ils maîtrisaient leur deuxième langue officielle. Près de la moitié d'entre eux ont indiqué qu'ils étaient bilingues au niveau de maîtrise ou fonctionnel.

¹ <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1710000501&pickMembers%5B0%5D=1.1&pickMembers%5B1%5D=2.1>

² <http://www.clo-ocol.gc.ca/fr/statistiques/canada>

Diversité (autoidentifié)

Les candidats avaient la possibilité de répondre aux questions relatives à la diversité lorsqu'ils ont créé leur profil en ligne. Ils pouvaient s'auto-identifier sous une ou plusieurs des catégories indiquées. Le graphique ci-dessous montre le nombre de fois que la catégorie a été sélectionnée par les candidats.



La représentation autochtone était plus élevée qu'au sein de la population canadienne (11,6 % contre 4,9 %³), tandis que la représentation des personnes handicapées était moins élevée (9,6 % contre 22,3 %⁴). La représentation des minorités visibles était légèrement plus élevée qu'au sein de la population canadienne (23,8 % contre 22,3 %³).

L'[annexe E](#) présente une ventilation plus détaillée des données par province et territoire.

³ <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>

⁴ https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310037401&request_locale=fr

6. Consultations et sensibilisation

**1 765
organisations**

Les efforts continus de sensibilisation du Comité consultatif visent à garantir qu'une grande diversité de candidatures de personnes possédant des antécédents, des compétences, des connaissances et une expérience diversifiés souhaitables pour un Sénat qui fonctionne bien soient présentées.

Au début de mars 2018, le Comité consultatif a sensibilisé des organisations nationales, provinciales et territoriales, et locales afin de communiquer des renseignements sur le processus de nominations à l'échelle du pays. Les organisations ont été invitées à communiquer avec leurs membres et leurs réseaux pour identifier les candidats de grande qualité qui répondent aux critères d'évaluation et les encourager à présenter une demande de candidature.

Au total, le Comité consultatif a plus que doublé le nombre d'organisations contactées au cours du cycle d'hiver de 2017 afin d'informer le plus grand nombre possible de personnes sur le processus. Le Comité consultatif a communiqué avec 1 765 organisations partout au pays, en se concentrant sur les 10 provinces et territoires ciblés pour ce cycle, y compris le Yukon, où la deuxième série d'activités de sensibilisation des organisations du territoire s'est déroulée en juillet 2018.

Une liste complète des organisations se trouve sur le site Web du Comité consultatif. Ces organisations représentaient les peuples autochtones, les femmes, les personnes handicapées, les groupes LGBTQ2S, les communautés linguistiques, minoritaires et ethniques, les groupes de services, les organisations scolaires et universitaires, les organisations professionnelles et de réglementation, le secteur à but non lucratif, ainsi que les syndicats et le monde des affaires.

7. Réunions du Comité consultatif

Au total, 11 réunions de délibération ont eu lieu pour le cycle du *printemps de 2018*. La plupart de ces réunions se sont déroulées en personne à Ottawa, et certains membres ont parfois participé à distance. Des téléconférences et vidéoconférences ont également été utilisées au cours du cycle pour fournir des mises à jour, tenir des discussions et réduire au minimum les coûts liés aux déplacements.

Comme il est indiqué dans le mandat, le Bureau du Conseil privé (BCP) fournit du soutien au Comité consultatif, et le chef du Secrétariat du personnel supérieur (ou son remplaçant ou sa remplaçante) assume les fonctions de secrétaire d'office du Comité consultatif.

8. Processus d'examen

Les membres du Comité consultatif ont mené un examen approfondi des demandes de candidature présentées pour examen. Les membres fédéraux ont examiné toutes les demandes, tandis que les membres provinciaux et territoriaux ont examiné uniquement les demandes reçues pour leurs provinces ou leurs territoires respectifs.

Les membres ont effectué leurs examens individuels, puis les comités consultatifs provinciaux et territoriaux se sont réunis pour mener leurs délibérations, conformément à l'approche suivie pour les cycles précédents. À la fin de chaque réunion, une liste de recommandations a été établie à l'intention du premier ministre. Les décisions ont été prises selon une approche consensuelle. Nous tenons à signaler que deux membres se sont retirés de l'examen et des discussions de certains candidats en raison de relations personnelles.

Les critères d'évaluation, tels que définis par le premier ministre, ont servi de fondement à l'examen des demandes de candidature et ont été appliqués de manière juste et uniforme.

On a soumis les candidats recommandés au processus de diligence raisonnable requis pour les personnes qui sollicitent une charge publique, afin de confirmer leur aptitude à occuper un siège de sénateur.

En tout temps, les membres ont observé des niveaux les plus élevés d'impartialité, d'intégrité, d'objectivité et de confidentialité lors de l'examen des candidatures.

9. Processus de recommandation

Le Comité consultatif a établi une liste de candidats qualifiés pour chacun des sièges vacants visés dans les délais impartis pour la présentation de recommandations. Le premier ministre a reçu une trousse comprenant la liste des candidats recommandés, par ordre alphabétique (c.-à-d. sans classement ni fixation des priorités). La trousse comprenait également un bref résumé biographique de chaque candidat pour mettre en évidence les mérites des personnes recommandées, de même que leurs formulaires de demande, leurs curriculum vitae et les lettres de recommandation fournies par ces personnes.

10. Coûts

À tous les cycles, le Comité consultatif s'est efforcé de réduire au minimum les dépenses. Pour faire suite à notre rapport précédent, nous avons le plaisir de fournir les coûts définitifs du cycle d'hiver de 2017. Les coûts totaux pour le cycle d'hiver de 2017 se sont élevés à 414 016 \$. Ce montant comprend les frais de voyage liés aux travaux du Comité consultatif ainsi que les indemnités et allocations quotidiennes des membres (de 550 \$ à 650 \$ pour la présidente et de 375 \$ à 450 \$ pour les autres membres), pour un total de 52 502 \$, ce qui représente le travail de neuf membres du Comité consultatif, soit trois membres fédéraux de même que deux membres provinciaux pour chaque province concernée (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Ontario). Le reste des dépenses représente des coûts supplémentaires engagés par le BCP pour soutenir le Comité consultatif, y compris les salaires et les coûts de traduction.

Les dépenses pour le cycle du *printemps de 2018* sont encore en cours de traitement. Les coûts estimatifs s'élèvent à environ 550 000 \$. De ce montant, les dépenses de voyage estimatives pour les réunions en personne du Comité consultatif et les indemnités journalières pour le travail des 21 membres participant à ce cycle s'élèveraient à environ 160 000 \$. Compte tenu de la nouvelle nature du processus de demande et aux fins d'efficacité administrative,

nous rendrons compte des coûts par exercice (c.-à-d. du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019) dans le prochain rapport. Ces coûts engloberont les dépenses engagées au cours du présent cycle.

Conformément au mandat du Comité consultatif, les coûts indiqués dans ces rapports se rapportent aux activités du Comité consultatif. Les coûts supplémentaires engagés par le BCP font partie des activités du BCP et sont présentés dans les rapports du Ministère au Parlement.

11. Après l'annonce

Tous les candidats qui n'ont pas été nommés au Sénat ont reçu ou recevront un message exprimant la gratitude du Comité consultatif pour leur participation et leur rappelant que leur candidature sera conservée pour une période de deux ans. Nous exprimerons également notre reconnaissance aux organisations qui ont encouragé les personnes à présenter une demande et nous espérons qu'elles poursuivront leurs efforts dans les prochains cycles de nomination au Sénat.

12. Confidentialité

Conformément au mandat, les activités du Comité consultatif ont été menées dans la plus stricte confidentialité. Les renseignements qui ont été présentés aux membres étaient confidentiels, et les renseignements sur les candidatures n'ont pas été divulgués, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Par conséquent, le Comité consultatif n'a pas communiqué et ne communiquera pas de renseignements concernant les candidats.

13. Conclusion

Les membres du Comité consultatif sont honorés et heureux d'avoir l'occasion de servir leur pays dans le cadre d'une initiative d'une telle importance.

Annexe A : Mandat du Comité consultatif

Mandat

1 Le Comité consultatif indépendant sur les nominations au Sénat (le « Comité consultatif ») est un organisme indépendant et non partisan qui a pour mandat de fournir au premier ministre des recommandations non contraignantes fondées sur le mérite en ce qui concerne les nominations au Sénat.

Composition du Comité consultatif

2 (1) Les membres du Comité consultatif sont nommés à titre de conseillers spéciaux du premier ministre en vertu de l'alinéa 127.1(1)c) de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*.

(2) Le Comité consultatif est composé :

a) de trois membres permanents fédéraux (« membres fédéraux »), dont l'un est nommé président;

b) de deux membres *ad hoc* provenant de chacune des provinces et de chacun des territoires pour lesquels les sièges sont à pourvoir (« membres provinciaux »).

(3) Les membres fédéraux participent aux délibérations liées à tous les sièges vacants ou qui le deviendront.

(4) Les membres provinciaux participent uniquement aux délibérations liées aux sièges vacants ou qui le deviendront dans leur province ou territoire.

Durée des mandats

3 (1) Les membres fédéraux sont nommés pour un mandat de deux ans et les membres provinciaux sont nommés pour un mandat maximal d'un an.

(2) Malgré le paragraphe (1), la durée des mandats des premiers membres fédéraux est les suivants, afin de permettre l'échelonnement des mandats :

a) le premier président a un mandat de trente mois;

b) en ce qui concerne les deux autres premiers membres fédéraux, l'un a un mandat de 24 mois et l'autre, un mandat de 18 mois.

(3) Le mandat des membres du Comité consultatif peut être renouvelé.

(4) Le Comité consultatif est convoqué à la discrétion et à la demande du premier ministre, qui peut établir, revoir ou reporter les échéances établies dans le mandat.

Soutien

4 Le Comité consultatif reçoit le soutien du Bureau du Conseil privé. Le chef du Secrétariat du personnel supérieur ou son délégué agit d'office comme secrétaire du Comité consultatif.

Recommandations

5 Conformément au présent mandat, le Comité consultatif soumet à l'examen du premier ministre, dans la période que ce dernier précise lors de la constitution du Comité consultatif, une liste de cinq candidats qualifiés pour chaque siège qui est vacant au Sénat ou qui le deviendra à l'égard d'une province ou d'un territoire et pour lequel le Comité consultatif a été constitué. Le premier ministre peut évaluer l'ensemble des candidats qualifiés à l'égard de tous les postes vacants pour cette province ou ce territoire.

Processus de recommandation

6 Les membres du Comité consultatif :

- a)** respectent en tout temps les normes les plus strictes d'impartialité, d'intégrité et d'objectivité dans l'examen des candidatures;
- b)** se rencontrent à une fréquence appropriée pour établir l'ordre du jour, évaluer les candidats et délibérer;
- c)** appliquent équitablement et uniformément les critères énoncés par le premier ministre afin de déterminer si les candidats possèdent les qualifications nécessaires pour être nommés au Sénat, y compris celles prévues par la *Loi constitutionnelle de 1867*;
- d)** convoquent, à leur discrétion, les candidats en entretien et vérifient les références fournies par ceux-ci;
- e)** pour établir la liste de candidats qualifiés, cherche à appuyer le gouvernement du Canada dans son intention d'atteindre l'équilibre entre hommes et femmes et d'assurer la représentation des peuples autochtones et des groupes linguistiques, minoritaires et culturels au Sénat;
- f)** respectent la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la *Loi sur les conflits d'intérêts* et les *Lignes directrices en matière d'éthique et d'activités politiques à l'intention des titulaires de charge publique*.

7 (1) Les membres du Comité consultatif doivent déclarer tout intérêt personnel et toute relation professionnelle ou d'affaires, qu'ils soient directs ou indirects, à l'égard de tout candidat, s'il est raisonnable de croire que cet intérêt ou cette relation pourrait constituer un conflit d'intérêts réel ou une apparence de conflit d'intérêts.

(2) La déclaration visée au paragraphe (1) fait état de tout cadeau ou marque d'hospitalité reçus du candidat.

(3) En cas de telle déclaration, le Comité consultatif décide, selon la nature de la relation, si le membre doit se retirer de toute délibération concernant le candidat.

(4) Si le Comité consultatif décide que le membre doit se retirer de toute délibération concernant le candidat, ces délibérations sont entreprises par les autres membres du Comité consultatif, à condition qu'ils soient au moins trois.

Consultations

8 (1) Dans le présent mandat, le « processus de transition » vise les premières recommandations formulées par le Comité consultatif au début de 2016 en vue de la nomination de cinq sénateurs pour pourvoir à deux sièges vacants en Ontario, un siège vacant au Québec et deux sièges vacants au Manitoba.

(2) Dans le cadre du processus de transition, le Comité consultatif mène des consultations, lesquelles peuvent être menées auprès de groupes qui représentent les peuples autochtones, de groupes linguistiques, minoritaires et culturels, d'organisations provinciales, territoriales et municipales, d'organisations syndicales, de groupes de service communautaire, de conseils des arts et de chambres de commerce provinciales et territoriales, pour veiller à ce qu'un éventail de personnes d'horizons variés et possédant les compétences, les connaissances et l'expérience voulues pour assurer le bon fonctionnement du Sénat soient soumises à l'examen du Comité consultatif.

9 Une fois le processus de transition terminé, un processus de sélection ouvert sera mis en place afin de permettre aux Canadiens de présenter leur candidature au Sénat.

10 Les membres du Comité consultatif peuvent voyager pour remplir leur mandat, notamment pour rencontrer des candidats, des individus ou des groupes dans le cadre des consultations.

Confidentialité

11 (1) Les délibérations du Comité consultatif ainsi que tous les renseignements personnels qui lui sont communiqués sont confidentiels et sont traités conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

(2) Tout document créé ou reçu par un membre du Comité consultatif et qui est ou devient sous le contrôle du Bureau du Conseil privé est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

(3) Les membres du Comité consultatif assurent la confidentialité de tout renseignement dont ils sont saisis dans l'exercice de leurs fonctions.

(4) La signature d'une entente de confidentialité est une condition préalable à la nomination des membres du Comité consultatif.

12 Les noms des candidats ne sont pas annoncés publiquement sans le consentement écrit des candidats concernés.

Rapport

13 (1) Dans les trois mois suivants la remise des noms de candidats qualifiés au premier ministre dans le cadre du processus de transition et suivant chaque processus de nominations subséquent, le Comité consultatif lui présente un rapport dans les deux langues officielles, contenant de l'information sur le processus, notamment sur l'exécution du mandat, sur les frais liés aux activités, et sur les statistiques relatives aux candidatures reçues.

(2) En outre, le rapport peut contenir des recommandations visant à améliorer le processus.

(3) Le rapport est rendu public.

Annexe B : Notes biographiques sur les membres du Comité consultatif

(Membres impliqués pour le cycle du printemps 2018)

Huguette Labelle (Présidente)

Mme Labelle détient un doctorat en éducation de l'Université d'Ottawa et des doctorats honorifiques de douze universités canadiennes, ainsi que de l'Université Notre-Dame, aux États-Unis. Elle est Compagnon de l'Ordre du Canada et Compagnon de l'Ordre de l'Ontario, et elle a reçu la médaille Vanier de l'Institut d'administration publique du Canada, le Prix pour services insignes de la fonction publique du Canada, le McGill University Management Achievement Award et l'Ordre de la Pléiade, décerné par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Mme Labelle est gouverneure émérite de l'Université d'Ottawa et a occupé le poste de chancelière de l'Université d'Ottawa de 1994 à 2012. Elle est présentement vice-présidente du conseil de la Fondation Rideau Hall, vice-présidente du comité consultatif principal international de l'Académie internationale de lutte contre la corruption, présidente du Conseil de la Conférence internationale Anti-corruption, membre du conseil du Centre mondial du pluralisme, membre du conseil de la Global Financial Integrity, membre du Conseil du musée de l'Aga Khan, membre du comité consultatif de l'Ordre de l'Ontario et présidente du comité de sélection des Bourses de maîtrise sur le développement de l'énergie durable. Mme Labelle est également membre du groupe consultatif du Secrétaire général de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) sur l'intégrité et la lutte contre la corruption, du conseil de Natural Resources and Energy Leadership et du comité consultatif de RESOLVE, et du cabinet pour la campagne de l'Université d'Ottawa. Elle a été présidente de Transparency International, et elle a été membre du conseil du Pacte mondial des Nation-Unies.

Mme Labelle a également été sous-ministre pendant dix-neuf ans dans différents ministères canadiens, comme le Secrétaire d'État, Transports Canada, la Commission de la fonction publique et l'Agence canadienne de développement international.

Melissa Blake (membre fédéral)

Depuis 1998, Melissa Blake a rempli six mandats consécutifs pour la municipalité régionale de Wood Buffalo. Elle a d'abord été élue maire en octobre 2004 et a servi son dernier mandat en 2017.

Être maire de l'une des plus grandes municipalités du Canada apporte d'énormes défis, mais aussi beaucoup de possibilités. La municipalité de Wood Buffalo est au cœur de l'industrie canadienne de l'énergie et est souvent exposée au regard du monde. En 2016, lorsque le feu de forêt de Horse River a forcé l'évacuation de 88 000 personnes, la force et le dévouement de la maire Blake ont conquis le cœur et l'esprit des Albertains, des Canadiens et des citoyens du monde entier. À Wood Buffalo, elle a redoublé d'ardeur pour que ses citoyens retrouvent leur domicile.

Mme Blake a siégé à de nombreux comités en plus d'assumer ses fonctions régulières au sein du conseil, notamment celles liées au développement, aux services de protection, aux services communautaires et au logement abordable. Elle a également siégé à deux associations provinciales.

Mme Blake a apporté à la mairie la vaste expérience qu'elle avait acquise dans le domaine des affaires publiques, des matériaux et des services et des ressources humaines. Elle est titulaire d'un baccalauréat en administration de l'Université Athabasca et a reçu de nombreux prix pour son travail.

Elle réside de façon permanente à Fort McMurray, en Alberta, avec son mari et ses deux jeunes garçons.

François Rolland (membre fédéral)

L'honorable François Rolland a été nommé juge à la Cour supérieure du Québec en 1996, puis juge en chef de la Cour supérieure du Québec en 2004, position qu'il a occupée jusqu'à sa retraite en 2015.

Depuis sa retraite de la magistrature, M^e Rolland a été nommé administrateur principal du Programme de remboursement volontaire, mis en place par le gouvernement du Québec; il a occupé ce poste jusqu'à la fin du programme en novembre 2017. Il préside aussi des médiations privées et agit comme arbitre, dans des dossiers en matières commerciales, incluant des dossiers de recours collectifs multijuridictionnels.

Il est membre de l'Association du Barreau canadien (ABC), membre fondateur et ancien président du Forum des juges de l'ABC et ancien président de la division du Québec de l'ABC et du Jeune Barreau de Montréal. M^e Rolland s'est vu décerner le prix Louis St Laurent en raison de sa contribution exceptionnelle à l'ABC ainsi que la Médaille du Centenaire de l'ABC.

Membre du conseil d'administration du Forum canadien sur la justice civile, M^e Rolland est également membre de l'Institut international d'insolvabilité, vice-président du conseil d'administration du Centre d'accès à l'information juridique, président du conseil d'administration d'Éducaloi et commissaire à l'éthique pour le Barreau du Québec et pour la Chambre des notaires. Il a aussi enseigné l'éthique à l'Institut national de la magistrature pendant 10 ans.

L'honorable François Rolland a obtenu une licence en droit de l'Université de Montréal en 1974, puis a été admis au Barreau du Québec en 1975. Avant sa nomination comme juge, il était associé du cabinet Fasken Martineau, pratiquant principalement dans les domaines du litige commercial et civil.

Elizabeth Cannon (membre pour l'Alberta)

Mme Elizabeth Cannon est la huitième présidente et vice-chancelière de l'Université de Calgary. À titre de dirigeante de l'une des meilleures universités de recherche, elle défend avec passion la capacité de l'enseignement supérieur à stimuler l'innovation, le leadership et l'engagement communautaire. Avant d'accéder à la présidence, Mme Cannon était doyenne de la Schulich School of Engineering à l'Université de Calgary.

En plus d'être ingénieure professionnelle, Mme Cannon est membre de la Société royale du Canada, de l'Académie canadienne du génie. En outre, elle a été admise comme associée étrangère à la National Academy of Engineering. Elle est actuellement coprésidente de la Table ronde sur les entreprises/l'enseignement supérieur et membre du conseil d'administration du Sidra Research and Medical Center au Qatar.

Pendant toute sa carrière, Mme Cannon a défendu les femmes dans le domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM). De 1997 à 2002, elle s'est vu confier la chaire CRSNG/Petro-Canada pour les femmes en sciences et en génie dans la région des Prairies.

Mme Cannon a reçu plusieurs honneurs, notamment le prix Johannes Kepler de l'Institute of Navigation des États-Unis, le prix du leadership du centenaire de l'APEGA et une médaille d'or d'Ingénieurs Canada. Elle a été nommée au palmarès des *40 Canadiens de moins de 40 ans* et l'une des *100 femmes les plus influentes du Canada* par le Réseau des femmes exécutives.

Elle a été membre du Conseil consultatif national pour les sciences de la terre du ministre canadien des Ressources naturelles, lorsqu'elle occupait les postes de présidente de l'Institute of Navigation des États-Unis et de présidente de la Fondation canadienne pour l'innovation.

Mme Cannon possède un baccalauréat ès sciences appliquées en mathématiques de l'Université Acadia, ainsi qu'un baccalauréat en sciences, une maîtrise en sciences et un doctorat en génie géomatique de l'Université de Calgary.

Karen MacKenzie (membre pour l'Alberta)

Fière crie métisse, Karen MacKenzie est cofondatrice et présidente de MacKintosh Canada, une entreprise de consultation internationale appartenant à des Autochtones. Leader reconnue, consultante compétente et encadreuse efficace, Mme MacKenzie est une figure très respectée en matière de changement individuel, organisationnel, communautaire, et d'équipe, ainsi que dans le domaine de l'établissement d'alliances stratégiques, de gouvernance et de planification stratégique. Elle est porte-parole de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. En tant que conférencière professionnelle, Mme MacKenzie incite les personnes qui viennent l'écouter à trouver leur passion intérieure et à poursuivre leurs rêves.

Mme MacKenzie est membre de la Commission de police d'Edmonton et du Cercle des Aînés pour les écoles catholiques d'Edmonton, dont le travail a été salué partout au Canada comme une pratique avisée qui favorise un meilleur taux de réussite des apprenants des Premières nations, des Métis et des Inuits. Elle est conseillère principale pour le programme Indigenous Women in Community Leadership de l'institut Coady, à l'Université St. Francis Xavier, et fait partie du Conseil consultatif d'IdeaConnector.net, une communauté d'apprentissage virtuel pour les entrepreneurs autochtones.

Mme MacKenzie est une bénévole active au sein de sa communauté et figure au nombre des membres fondateurs de la Commission des sans-abris pour la ville d'Edmonton, en Alberta. Elle a été membre du conseil d'administration de l'Alberta Women Entrepreneurs et du programme Women Building Futures. Elle a également été nommée au sein du Métis Women's Council on Economic Security.

Anne Giardini (membre pour la Colombie-Britannique)

Anne Giardini est la 11^e chancelière de l'Université Simon Fraser (SFU). Elle a été membre du conseil des gouverneurs pendant cinq ans avant d'être nommée chancelière, en 2014. Directrice, avocate et auteure, Mme Giardini a été présidente de Weyerhaeuser Company de 2008 à 2014, après avoir œuvré comme avocate générale de Weyerhaeuser. Chef de file de

longue date au sein de l'industrie des ressources du Canada, elle a siégé à de nombreux conseils dans ce domaine, y compris le Conseil de l'industrie forestière de la Colombie-Britannique, l'Association des produits forestiers de l'Alberta, l'Association des produits forestiers du Canada, et du programme Sustainable Forestry Initiative Inc.

Elle est titulaire d'un baccalauréat en économie de SFU, d'un baccalauréat en droit de l'Université de la Colombie-Britannique et d'une maîtrise en droit de l'Université Cambridge (Trinity Hall). Elle a écrit deux romans et est éditrice d'un recueil de conseils pour les écrivains.

Elle est actuellement membre du conseil de TransLink, du Fonds mondial pour la nature (Canada) et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Elle a agi à titre de présidente du Conseil d'administration de la chambre de commerce de Vancouver et est présidente d'honneur des Seaforth Highlanders of Canada.

En 2011, Mme Giardini a reçu le prix Robert V.A. Jones, en reconnaissance de son leadership dans la pratique du droit des sociétés et a été nommée parmi les 25 avocats les plus influents du Canada par la revue Canadian Lawyer. Elle est également récipiendaire d'une Médaille du jubilé de diamant de la reine et d'un prix Lexpert Zenith, reçus en 2013. Enfin, elle s'est vu décerner en 2015 un prix par le Western Canada General Counsel pour l'ensemble de ses réalisations.

Vikram Vij (membre pour la Colombie-Britannique)

Vikram Vij est un chef, un entrepreneur, un auteur et une personnalité de la télévision. Né en Inde, M. Vij a quitté la maison à l'âge de 20 ans pour commencer son voyage culinaire à l'étranger. Le jeune chef talentueux a travaillé un peu partout en Europe et a finalement décidé de s'établir au Canada. Il a émigré à Banff, en Alberta, en 1989 et a commencé à travailler à l'hôtel Banff Springs où il a occupé divers postes.

En 1994, il a ouvert un restaurant de fine cuisine, Vij's, à Vancouver. Vij's concoctait des plats délicats cuisinés à la main et avec passion, ce qui lui a valu les éloges internationaux et nationaux de grandes critiques culinaires comme Anthony Bourdain, Patricia Wells et Thomas Keller.

M. Vij produit également une gamme de repas gastronomiques appelés Vij's At Home et ses mets indiens sont servis sur tous les vols d'Air Canada à destination de l'Inde.

M. Vij a également animé des émissions comme Recipe to Riches, Top Chef Canada, Chopped Canada et a été le premier dragon indo-canadien à l'émission populaire Dragons' Den de CBC, où il a aidé d'autres entrepreneurs à réaliser leurs rêves comme quelqu'un l'avait fait pour lui par le passé.

M. Vij est un ardent défenseur du secteur de l'alimentation durable et de la formation et de l'éducation culinaire. Il s'est fait le champion de nombreuses causes, dont le Programme de produits de la mer durables Ocean Wise de l'Aquarium de Vancouver, la Chef's Table Society of British Columbia et la Green Table Society. Il est aussi sommelier certifié et récipiendaire d'un doctorat honorifique en droit de l'Université Simon Fraser et d'un doctorat honorifique de l'Université de la Colombie-Britannique. En tant qu'institution, Vij's a financé et ouvert Vij's Kitchen, un centre d'apprentissage culinaire ultramoderne, à l'Université de la Colombie-Britannique; Vij's Kitchen se consacre à l'enseignement des aliments et de la cuisine ethniques aux futurs chefs et nutritionnistes.

Jeannette Arsenault (membre de l'Île-du-Prince-Édouard)

Jeannette Arsenault a été copropriétaire de l'entreprise Cavendish Figurines Ltd., qui opère maintenant sous le nom Shop and Play, depuis sa fondation en 1989. Avant de lancer son entreprise, qui emploie près de deux douzaines de personnes pendant la saison touristique, Mme Arsenault a travaillé pendant quinze ans à Statistique Canada.

Cavendish Figurines a reçu de nombreuses distinctions au fil des ans. Mme Arsenault s'est vu décerner le Good Neighbour Award de Summerside en 2002. En 2003, elle a été nommée au prestigieux Top 100 : Les Canadiennes les plus influentes du Réseau des femmes exécutives par le Réseau des femmes exécutives. En 2018, elle a reçu le « Prix de l'Entrepreneure distinguée » du Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE) de l'Île-du-Prince-Édouard. Elle est également récipiendaire de la Médaille du jubilé de la Reine ainsi que de la médaille du 150^e anniversaire du Canada.

Mme Arsenault siège à de nombreux comités, notamment le Forum des entrepreneurs (le comité local et le comité de l'Atlantique), le Conseil des gouverneurs de l'UPEI et le RDÉE de l'Île-du-Prince-Édouard. De plus, elle a été présidente de la Chambre de commerce de Summerside en 2001.

Originaire de l'Île-du-Prince-Édouard, Mme Arsenault a grandi à Abram-Village. Elle parle couramment le français et l'anglais. Elle est mariée, a deux enfants et deux petites-filles.

J. Allan Shaw (membre de l'Île-du-Prince-Édouard)

J. Allan Shaw obtient un baccalauréat de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard en 1974, une maîtrise en formation des adultes de l'Université St. Francis Xavier en 1982, et un baccalauréat en droit de l'Université du Nouveau-Brunswick en 1988.

Avant d'être admis au barreau, il commence sa carrière comme travailleur spécialisé en développement rural pour le ministère du Développement de l'Île-du-Prince-Édouard et travaille également comme instructeur en formation aux adultes, en communication interpersonnelle et en leadership au collège Holland. En 1988, il est embauché par la société d'avocats Ramsay, Clark and Shaw et en 1990, il lance son propre cabinet à Alberton sur l'Île-du-Prince-Édouard. Il y travaille pendant 17 ans comme avocat, procureur et notaire public.

M. Shaw participe activement à la vie communautaire depuis longtemps et possède une riche expérience de bénévolat. Il a déjà été président et directeur de l'exposition du comté de Prince et de l'Association des foires et des expositions de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que directeur du musée du patrimoine d'Alberton et de la bibliothèque O'Leary. Il est membre du comité du livre sur l'histoire du hockey à O'Leary et entraîneur d'équipes de hockey, de soccer et de balle molle.

Récipiendaire de plusieurs prix, M. Shaw a été nommé directeur de l'année de l'Exposition du comté de Prince et bénévole de l'année recevant le prix commémoratif Ken Pridham. L'Association canadienne des foires et expositions lui a remis un prix de reconnaissance pour services exceptionnels et il a également reçu le prix « Friend of 4-H » du West Prince District.

Jennifer Gillivan (membre pour la Nouvelle-Écosse)

Jennifer Gillivan est présidente et PDG de la Fondation IWK, qui recueille des fonds pour aider le Centre à offrir des soins intensifs et spécialisés aux femmes, aux enfants, aux adolescents et aux familles dans les provinces maritimes.

Mme Gillivan possède une vaste expérience en philanthropie, en établissement de partenariats et de stratégies, comme conférencière, en marketing et en leadership. Elle est née à Dublin (Irlande), où elle a fait ses études jusqu'à ce qu'elle immigrer au Canada en 1982. Avant de se joindre à la fondation IWK, Mme Gillivan a travaillé à la Canadian Broadcasting Corporation (CBC) pendant 14 ans, notamment à titre de directrice des partenariats, des communications, du marketing et de l'image de marque pour la CBC au Canada.

Elle est membre active de sa communauté, et siège aux conseils des fondations d'hôpitaux canadiens de soins pédiatriques et de l'organisme Children's Miracle Network. Elle est également l'ambassadrice de Women Get On Board. De plus, elle est membre active du conseil consultatif du « Judy Project » de la Rotman School of Business et donne des conférences de motivation. Elle a aussi étudié à l'Ivey School of Business dans le programme Community Shift de KPMG.

Mme Gillivan a reçu de nombreux prix. Par exemple, en 2017, elle a reçu les prix RBC Top 25 Canadian Immigrant et Top 25 Maritime Immigrant, et le prix de la personne d'affaires de l'année de la Chambre de commerce d'Halifax. Elle a obtenu son accréditation de l'Institut des administrateurs de sociétés en 2017 et a fait l'objet d'un article dans le Canada 150 Women publié en novembre 2017. Elle a également été présentée dans le Atlantic Business Magazine Top 50 CEO Award en 2014, 2015 et 2017.

Ramona Lumpkin (membre pour la Nouvelle-Écosse)

M^{me} Ramona Lumpkin a occupé d'importants postes de direction dans plusieurs universités du Canada et des États-Unis, notamment celui de directrice du Collège universitaire Huron et de vice-présidente et doyenne de l'Université Royal Roads, à Victoria. En 2010, elle s'est jointe à l'Université Mount Saint Vincent en tant que présidente et vice-chancelière, poste qu'elle a occupé jusqu'en 2017.

Pendant sa carrière, M^{me} Lumpkin a joué un rôle actif dans les études des femmes afin de défendre les enjeux féminins, promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'enseignement supérieur et faciliter l'accès à l'éducation aux apprenants autochtones.

En 2014, M^{me} Lumpkin a été nommée membre de l'Ordre du Canada en reconnaissance de son leadership dans le domaine de l'éducation postsecondaire, de sa participation à la promotion des programmes d'apprentissage au niveau des collectivités et de son soutien pour l'avancement des femmes. En octobre 2017, elle a reçu le prix du gouverneur général en commémoration de l'affaire « personne » parce qu'elle défend les droits des femmes.

M^{me} Lumpkin est titulaire d'un doctorat en littérature anglaise de l'Université du Kentucky et a été titulaire d'une bourse Fulbright en Angleterre.

M^{me} Lumpkin préside actuellement Engage Nova Scotia et elle est membre de plusieurs conseils, notamment l'organisme Women Active de la Nouvelle-Écosse, le Fonds d'excellence Frank H. Sobey pour les études commerciales et la Fondation canadienne des femmes. Elle est

également membre du conseil consultatif du YMCA de Halifax sur l'autonomisation économique des femmes ainsi que du comité exécutif du Forum international des femmes de la région de l'Atlantique.

Dawn Lavell Harvard (membre pour l'Ontario)

Dawn Lavell Harvard, qui est titulaire d'un doctorat, est directrice du *First Peoples House of Learning* à l'Université Trent depuis 2016. Avant d'assumer ce rôle, elle fut présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), ayant été auparavant vice-présidente de l'AFAC pendant près de trois ans.

Fière d'appartenir à la Première Nation Wikwemikong sur l'île Manitoulin, Mme Lavell Harvard a été la première Autochtone à recevoir la bourse Trudeau et, elle a œuvré pendant 25 ans à faire progresser les droits des femmes autochtones et de leurs familles en Ontario.

Depuis son arrivée comme membre de la section des jeunes du conseil d'administration de l'Ontario Native Women's Association en 1994, Mme Lavell Harvard a contribué à renforcer l'autonomie des femmes autochtones et de leur famille. Mère de trois filles, elle a codirigé la rédaction de l'ouvrage original sur le rôle des mères autochtones intitulé *Until Our Hearts Are on the Ground: Aboriginal Mothering, Oppression, Resistance and Rebirth*. Plus récemment, elle a publié *Mothers of the Nations*, dont elle a dirigé la rédaction avec Kim Anderson, et *Forever Loved : Exposing the Hidden Crisis of Missing and Murdered Indigenous Women and Girls in Canada*, dont elle a dirigé la rédaction avec Jennifer Brant.

En 2018, Mme Lavell Harvard a reçu la Médaille du souverain pour les bénévoles en reconnaissance de sa contribution à sa communauté.

Mme Lavell Harvard a suivi les traces de sa mère, Jeannette Corbiere Lavell, célèbre défenseur des droits des femmes autochtones. Mme Lavell Harvard possède un doctorat en éducation de l'Université d'Ottawa axé sur les processus nécessaires pour assurer la réussite académique des étudiants autochtones et un doctorat honorifique de la Nippissing University en reconnaissance de son travail pour la restauration du « Riggs Indigenous Women ».

Murray Segal (membre pour l'Ontario)

Après avoir fait une brillante carrière au sein de la fonction publique de l'Ontario, dont huit années à titre de sous-procureur général de l'Ontario et comme sous-ministre chargé des affaires autochtones, Murray Segal exerce désormais comme avocat indépendant et expert-conseil à Toronto. Sa pratique vise principalement à aider la fonction publique et l'ensemble du secteur public à améliorer la prestation de leurs services.

M^e Segal a été conseiller juridique en chef du gouvernement de l'Ontario, de même que conseiller du Cabinet, du procureur général, d'autres ministres et des sous-ministres. En cette qualité, il a supervisé tous les litiges auxquels le gouvernement était partie. Il a également de l'expérience dans la rédaction de lois.

Avant d'être sous-procureur général, M^e Segal était procureur en chef de l'Ontario. À ce titre, il dirigeait le plus grand service de poursuites pénales au Canada.

M^e Segal est agréé par le Barreau du Haut-Canada en tant que spécialiste du droit pénal. Il est l'auteur de nombreuses publications juridiques, notamment dans le domaine de la *Charte canadienne des droits et libertés*, de la divulgation et de la procédure. En outre, il participe fréquemment à des programmes d'éducation permanente.

M^e Segal siège au conseil de direction de la filiale de Toronto de l'Association canadienne pour la santé mentale et au conseil d'administration du Centre de toxicomanie et de santé mentale. En 2013, il a été nommé membre de la Commission ontarienne d'examen. En octobre 2015, M^e Segal a publié un rapport au gouvernement de la Nouvelle-Écosse concernant la manière dont le système judiciaire avait traité l'affaire Rehtaeh Parsons.

Riel Bellegarde (membre pour la Saskatchewan)

Riel Bellegarde est fier d'être membre des Premières Nations signataires du Traité no 4 et de la Première Nation de Peepeekisis. Il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de la Whittemore School of Business and Economics de l'Université du New Hampshire.

À l'heure actuelle, M. Bellegarde est président-directeur général de la Saskatchewan Indian Institute of Technologies. Il a commencé sa carrière au sein de la Première Nation de Peepeekisis et du Conseil tribal File Hills Qu'Appelle avant de se joindre à la fonction publique fédérale en 1994. En 1997, il a commencé à travailler à Affaires autochtones et du Nord Canada. Il a été nommé au groupe de la direction en 1999 et il a occupé plusieurs postes de direction au sein de divers portefeuilles. En mars 2003, il a été nommé au poste de directeur général régional (Saskatchewan).

M. Bellegarde est marié et a deux enfants.

Vianne Timmons (membre pour la Saskatchewan)

Vianne Timmons obtient un baccalauréat en arts en 1979, avec une majeure en psychologie et en anglais. Elle obtient par la suite un baccalauréat en éducation spécialisée, en 1980. Trois ans plus tard, M^{me} Timmons termine une maîtrise en éducation spécialisée, et en 1993, elle obtient un doctorat en psychologie de l'éducation.

M^{me} Timmons est nommée présidente de la Faculté d'éducation de l'Université Saint Francis Xavier en 1992 et en 1996, elle intègre la Faculté d'éducation de l'Université de l'Île du Prince Édouard, où elle devient vice-présidente du Perfectionnement universitaire, en 2001. En 2008, M^{me} Timmons devient la septième présidente et vice-chancelière de l'Université de Régina. Elle y gère un vaste programme de recherche, qui porte surtout sur l'alphabétisation familiale et l'éducation inclusive.

Membre active de la communauté universitaire, elle est actuellement présidente du Comité permanent des relations internationales d'Universités Canada, membre de la Fondation canadienne pour l'innovation et présidente sortante de l'*International Association of the Scientific Study of Intellectual and Developmental Disabilities*.

M^{me} Timmons a eu l'honneur de recevoir de nombreuses distinctions; elle est entre autres nommée Officier de l'Ordre du Canada en 2017. En 2016, elle reçoit le prix du leadership du *Council of Advancement and Support of Education District VIII* pour ses contributions à

l'éducation postsecondaire. M^{me} Timmons a siégé à plusieurs conseils d'administration, dont celui de Développement économique Régina, de la *Wascana Centre Authority* et du Bureau canadien de l'éducation internationale. Elle fait également partie de la Première nation Mi'kmaq Bras d'Or.

James Igloliorte (membre pour Terre-Neuve-et-Labrador)

James Igloliorte, de Hopedale (Terre-Neuve-et-Labrador), est un juge à la retraite de la cour provinciale. Il a obtenu un baccalauréat en sciences et un baccalauréat en éducation de l'Université Memorial, à Terre Neuve, en 1974 et a entrepris sa carrière à titre d'enseignant sur la côte ouest de Terre Neuve.

Nommé à l'origine à titre de magistrat non juriste en 1980, M. Igloliorte a par la suite été responsable de la cour et de la cour de circuit de Labrador. En 1985, il a terminé ses études en droit à l'Université Dalhousie, à Halifax, en Nouvelle Écosse. Il a repris ses responsabilités à Happy Valley Goose Bay à titre de juge de circuit, fonction qu'il a exercée la majeure partie de sa carrière. En 1999, M. Igloliorte a reçu le Prix national d'excellence décerné aux Autochtones pour la catégorie Lois et justice. Il a pris sa retraite en 2004.

En plus de sa carrière juridique impressionnante, M. Igloliorte a été directeur de l'Innu Healing Foundation et commissaire de la Commission royale d'enquête sur le renouvellement et le renforcement de notre place au sein du Canada. Il a également travaillé à titre de défenseur des droits des enfants et de la jeunesse à Terre-Neuve-et-Labrador, et il a été commissaire de la Qikiqtani Truth Commission au Nunavut.

M. Igloliorte et son épouse vivent à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), et ont quatre enfants et cinq petits enfants.

Susan Dyer Knight (membre pour Terre-Neuve-et-Labrador)

Entrepreneure socioculturelle, Susan Knight fait l'apologie de la valeur intrinsèque de chanter ensemble. Directrice de chorale et éducatrice musicale de réputation internationale, elle travaille principalement, à l'heure actuelle, à militer pour le pouvoir du chant choral comme moteur de santé et d'enrichissement, sur le plan humain, et de création d'une communauté empathique, sur le plan collectif.

Mme Knight est titulaire d'un baccalauréat en musique et en enseignement de la musique (Université Memorial), d'une maîtrise ès arts en enseignement de la musique (Université de St. Thomas, à Minneapolis), et d'un Ph. D. (Université de Londres).

Elle est également chancelière de l'Université Memorial, et chercheuse invitée – Centre international de recherche sur l'enseignement de la musique de l'Institut de l'éducation UCL de l'Université de Londres. Elle a fait des présentations dans le cadre de nombreuses conférences nationales et internationales, en plus de publier des articles dans des périodiques professionnels, des comptes rendus de conférences et des éditions musicales.

Fondatrice et présidente du mouvement Growing the Voices : Festival 500, un mouvement pour accroître l'accès et les possibilités en matière de chant à toutes les étapes de la vie, Mme Knight a également fondé la Shallaway Youth Choir (1992) et le Festival 500 (1997). Elle possède en outre une discographie et une filmographie des plus complètes.

Experte-conseil, auteure, productrice, conférencière et militante pour les arts, elle œuvre dans le domaine de la gouvernance à l'échelle nationale et internationale. Mme Knight a produit un canon de travail choral explorant principalement le lieu, la communauté empathique, l'écologie et le changement. Elle a commandé des œuvres publiées, enregistrées ou diffusées à des compositeurs, tant à l'échelle locale qu'internationale. À titre de chercheuse, ses efforts portent principalement sur le rétablissement ou la guérison par le chant chez les adultes.

Mme Knight est également titulaire d'un LLD honorifique (Université Memorial, 2005) et a été nommée membre de l'Ordre du Canada (2004) et de l'Ordre de Terre-Neuve-et-Labrador (2005).

Robert James Sanderson (membre des Territoires du Nord-Ouest)

Robert James Sanderson est un membre actif de la Nation des Métis des Territoires du Nord-Ouest et de l'Alberta, et il a été élu adjoint au maire pour un mandat sur le Conseil de la ville de Fort Smith.

M. Sanderson a passé la majorité de sa carrière de 32 ans dans divers postes de la haute direction de la fonction publique, où il devait gérer plusieurs employés et un budget considérable. Entre 1981 et 1996, il a travaillé pour la Commission de la fonction publique, à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) et Edmonton (Alberta). Pendant cette période, il a également accepté une affectation d'un an comme PDG au sein de la Première Nation crie Mikisew, à Fort Chipewyan (Alberta). De 1996 à 2009, il a occupé le poste de surintendant régional du Secrétariat du Conseil de gestion des finances et des ressources humaines. Il a également été nommé directeur régional de la région de South Slave, où il a travaillé pendant trois ans jusqu'à sa retraite, en 2009.

M. Sanderson, bénévole actif, a vécu à Cambridge Bay (Nunavut), à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) et à Whitehorse (Yukon). Il habite maintenant avec sa famille à Fort Smith (Territoires du Nord-Ouest), où il est né et a grandi.

Kathy Tsetso (membre des Territoires du Nord-Ouest)

Durant plus de 15 ans, Kathy Tsetso a été présidente et chef de la direction de l'Administration des services de santé et des services sociaux du Dehcho, un organisme qui fournit des soins médicaux, des services de santé mentale, des services de promotion et du counseling et d'autres services de santé et services sociaux aux 3 400 résidents de la région du Dehcho, dans les Territoires du Nord-Ouest. Précédemment, elle a occupé différentes fonctions au ministère de la Santé et des Services sociaux, notamment celle de surintendante des services sociaux.

Tout au long de sa carrière, Mme Tsetso a fait partie d'associations et de comités comme l'Association canadienne des soins de santé et le Collège canadien des leaders en santé, et elle a été membre des conseils d'administration de la Ligue pour le bien-être de l'enfance au Canada et du Réseau de recherche du Nord-Ouest canadien sur l'ETCAF. Elle est actuellement présidente du conseil de gestion des investissements des Premières Nations du Dehcho, membre du conseil d'administration de Nogha Enterprises, Ltd. et anciennement présidente du Conseil des gouverneurs du Collège Aurora.

Mme Tsetso est récipiendaire d'un titre académique de la municipalité de Fort Smith et d'une distinction académique du Programme d'études en services sociaux. Elle est infirmière auxiliaire autorisée, et elle est titulaire d'un diplôme en services sociaux.

Mme Tsetso, qui allie grande motivation et détermination et qui n'hésite pas à relever de nouveaux défis, a d'excellentes compétences en relations interpersonnelles et en communications, en plus d'avoir de l'expérience de travail avec d'autres et pour d'autres à l'échelle des collectivités, de la région et du Territoire.

Carl Friesen (membre pour le Yukon)

Carl Friesen est diplômé de l'Université de Calgary en génie géomatique, et de l'Université de la Colombie-Britannique en biochimie.

Homme d'affaires du Yukon, époux de Robyn et père de deux enfants Zoë et Jeremy, M. Friesen est associé principal et vice-président d' Underhill Geomatics Ltd. (Underhill and Underhill). Il est aussi ingénieur certifié, arpenteur-géomètre du Canada, arpenteur-géomètre de la Colombie-Britannique et membre d'Ingénieurs Canada.

M. Friesen s'est joint à Underhill en 1971 et est devenu associé de cette entreprise en 1989. Il a géré des succursales, a assuré la gestion d'importants projets, a réalisé des projets d'arpentage légal et de levé d'étude dans toutes les régions du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut et de la Colombie-Britannique et a entrepris des projets de portée internationale. Il est un spécialiste de l'arpentage légal des terres du Canada, des levés d'étude, de l'organisation logistique, de l'arpentage relatif aux revendications territoriales, des levés GPS, des levés photographiques et des levés géodésiques conventionnels.

M. Friesen est toujours actif dans le monde des affaires et dans des comités sociaux au Yukon et à l'échelle nationale. Par le passé, il a été membre du conseil de l'école Jack Hulland, président de l'Association des arpenteurs des terres du Canada (AATC), président d'Engineers Yukon et représentant de l'AATC au Conseil Canadien des Arpenteurs-Géomètres. À l'heure actuelle, il est directeur de la Yukon Contractors Association et membre du Yukon Land Titles Advisory Committee (comité consultatif sur les titres fonciers). En outre, il est fondateur de la conférence de l'industrie du Yukon.

Diane Strand (membre pour le Yukon)

Diane Strand a obtenu un diplôme en administration des affaires du Collège du Yukon en 1996, un certificat de mentor de vie de l'Institut Rayner de Calgary en 2014, et un certificat de guérison intégrée par l'énergie du College Langara de Vancouver en 2017.

Depuis qu'elle s'est jointe aux Premières Nations de Champagne et de Aishihik en 1996, elle a occupé plusieurs postes, ce qui lui a permis d'être nommée directrice du mieux-être communautaire en 2015. Son rôle est de fournir un leadership en matière de coopération intergouvernementale et d'élaboration de programmes liés aux nouvelles initiatives visant la santé et le bien-être communautaires, et ce, en s'efforçant d'éliminer les obstacles au sein des opérations gouvernementales existantes.

Mme Strand est également directrice du scrutin pour la région de Kluane et consultante indépendante pour Crow's Light Consulting, où elle dirige des ateliers de guérison communautaire et individuelle.

Possédant une riche expérience en tant que bénévole et membre de conseils d'administration, elle siège actuellement à la Commission des loteries du Yukon, à la Régie des hôpitaux du Yukon et à la commission scolaire de St.Elias. Professeure de danse, elle est à la tête d'un groupe de danse du Tutchone du Sud : les danseurs Dakwäkäkäda.

Par la voie de son travail et de ses activités bénévoles, Diane participe à bon nombre d'initiatives liées au patrimoine, notamment la danse et la chanson traditionnelles, les camps culturels pour les jeunes et les études généalogiques communautaires.

Mme Strand vit actuellement à Haines Junction et est la mère de deux enfants d'âge adulte et grand-mère d'un petit-fils de 11 mois.

Annexe C : Critères d'évaluation

Exigences d'admissibilité inscrites dans la Constitution

La personne doit satisfaire aux exigences d'admissibilité inscrites dans la Constitution au moment de sa nomination au Sénat.

Âge

La personne doit être âgée d'au moins 30 ans et de moins de 75 ans.

Citoyenneté

La personne doit être citoyenne du Canada.

Valeur nette des propriétés mobilières et immobilières

La personne doit posséder dans la province pour laquelle elle est nommée des biens immobiliers d'une valeur nette de 4 000 \$, et posséder des propriétés mobilières et immobilières qui valent, somme toute, 4 000 \$.

En ce qui concerne la province de Québec, la personne doit être domiciliée ou posséder sa qualification foncière dans le collège électoral dont la représentation lui est assignée.

- Les sénateurs du Québec doivent représenter l'un des 24 collèges électoraux.

Résidence

La personne doit être domiciliée dans la province pour laquelle elle est nommée :

- Au moment où la candidature est soumise ainsi que lors de la nomination, la résidence permanente de la personne doit se trouver dans la province ou le territoire du siège vacant. Par résidence permanente, on entend l'endroit où la personne réside habituellement et a établi sa résidence, et ce, depuis au moins les deux ans précédant le dépôt de la candidature. La personne doit fournir des documents prouvant qu'elle réside dans la province ou le territoire en question.
- Une exception pourrait être octroyée à l'exigence de présence pendant les deux ans précédant le dépôt de la candidature lorsque la personne est absente de la province ou du territoire où se trouve le siège vacant pour des motifs liés à l'emploi ou aux études et présente une preuve satisfaisante qu'elle a l'intention de regagner sa résidence permanente dans la province ou le territoire en question.

Critères fondés sur le mérite établis par le gouvernement

Impartialité

Les personnes devront démontrer au comité consultatif qu'elles sont en mesure d'apporter des points de vue et de contribuer aux travaux du Sénat de façon indépendante et non partisane. Elles devront également divulguer dans leur demande tout engagement politique et activité connexe. Les activités politiques passées n'engendreront pas la disqualification d'un candidat.

Exigence relative aux connaissances

Les personnes devront démontrer une solide connaissance du processus législatif et de la Constitution du Canada, y compris le rôle du Sénat à titre d'organe indépendant et complémentaire chargé de porter une réflexion indépendante, sereine et attentive ainsi que de représenter les régions et les minorités.

Qualités personnelles

Les personnes devront démontrer qu'ils possèdent des qualités personnelles exceptionnelles, notamment pour ce qui est de respecter les principes et normes de la vie publique, de l'éthique et de l'intégrité.

Les personnes devront démontrer qu'ils sont en mesure de contribuer de manière efficace et considérable au travail du Sénat, non seulement dans leur profession ou dans leur champ d'expertise, mais à l'égard de tous les autres dossiers dont le Sénat est saisi.

Qualifications liées au rôle du Sénat

Les personnes devront répondre à l'un des trois critères suivants :

- un niveau élevé d'expérience, acquise sur de nombreuses années, en ce qui a trait au processus législatif et à la fonction publique à l'échelon fédéral ou provincial/territorial;
- des états de service à la communauté longs et reconnus, ce qui pourrait inclure une communauté autochtone, culturelle ou linguistique d'appartenance;
- un leadership reconnu et un bilan exceptionnel de réalisations dans leur profession ou domaine de compétence choisi.

Facteurs additionnels

Représentation des sexes, des Autochtones et des minorités

Dans l'étude des candidatures, on tiendra compte de l'objectif d'atteindre l'équilibre entre les sexes au Sénat. La priorité sera accordée aux personnes qui représentent les peuples autochtones et les communautés linguistiques, minoritaires et culturelles, et ce, afin d'assurer la représentation de ces groupes au Sénat.

Bilinguisme

La maîtrise des deux langues officielles sera considérée comme un atout.

Annexe D : Communiqués

Le premier ministre annonce la nomination de sénateur(s)

(Le 11 octobre 2018)

<https://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2018/10/11/premier-ministre-annonce-la-nomination-de-deux-senateurs>

(Le 3 octobre 2018)

<https://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2018/10/03/premier-ministre-annonce-la-nomination-de-trois-senateurs>

(Le 24 septembre 2018)

<https://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2018/09/24/premier-ministre-annonce-la-nomination-de-deux-senateurs>

(Le 20 juin 2018)

<https://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2018/06/20/premier-ministre-annonce-la-nomination-dune-senatrice>

(Le 15 juin 2018)

<https://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2018/06/15/premier-ministre-annonce-la-nomination-dun-senateur>

(Le 6 juin 2018)

<https://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2018/06/06/premier-ministre-annonce-la-nomination-de-deux-senateurs>

(Le 1er juin 2018)

<https://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2018/06/01/premier-ministre-annonce-la-nomination-dun-nouveau-senateur>

(Le 15 mars 2018)

<https://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2018/03/15/premier-ministre-annonce-la-nomination-dune-nouvelle-senatrice>

(Le 15 février 2018)

<https://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2018/02/15/premier-ministre-annonce-la-nomination-de-deux-senateurs>

(Le 4 décembre 2017)

<https://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2017/12/04/premier-ministre-annonce-la-nomination-de-deux-nouvelles-senatrices>

(Le 30 août 2017)

<https://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2017/08/30/premier-ministre-annonce-la-nomination-dun-nouveau-senateur>

Le premier ministre annonce son intention de recommander la nomination de nouveaux sénateurs

(Le 2 novembre 2016)

<https://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2016/11/02/premier-ministre-annonce-son-intention-de-recommander-la-nomination-de-six>

(Le 31 octobre 2016)

<https://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2016/10/31/premier-ministre-annonce-son-intention-de-recommander-la-nomination-de-six>

(Le 27 octobre 2016)

<https://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2016/10/27/premier-ministre-annonce-son-intention-de-recommander-la-nomination-de-neuf>

(Le 18 mars 2016)

<https://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2016/03/18/premier-ministre-annonce-son-intention-de-recommander-la-nomination-de-sept>

La ministre Gould annonce des nominations au Comité consultatif indépendant sur les nominations au Sénat (Le 25 juillet 2018)

<https://www.canada.ca/fr/institutions-democratiques/nouvelles/2018/07/la-ministre-gould-annonce-des-nominations-au-comite-consultatif-independant-sur-les-nominations-au-senat.html>

La ministre Gould annonce des améliorations au processus de nomination au Sénat et lance l'appel de candidatures (Le 21 février 2018)

https://www.canada.ca/fr/institutions-democratiques/nouvelles/2018/02/la_ministre_gouldannonceedesameliorationsauprocessusdenominationa.html

Le Comité consultatif indépendant sur les nominations au Sénat lance un nouveau processus de demande et publie son rapport (Le 21 décembre 2016)

<https://www.canada.ca/fr/conseil-prive/nouvelles/2016/12/comite-consultatif-independant-nominations-senat-lance-nouveau-processus-demande-publie-rapport.html>

Le processus en vue de combler les vacances au Sénat s'amorce pour le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Ontario (Le 20 décembre 2016)

<https://www.canada.ca/fr/institutions-democratiques/nouvelles/2016/12/processus-vue-combler-vacances-senat-amorce-nouveau-brunswick-nouvelle-ecosse-ontario.html>

Liste des sièges vacants anticipés au Sénat pour le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Ontario en 2017 (Le 20 décembre 2016)

<https://www.canada.ca/fr/institutions-democratiques/nouvelles/2016/12/liste-sieges-vacants-anticipes-senat-nouveau-brunswick-nouvelle-ecosse-ontario-2017.html>

La ministre des Institutions démocratiques annonce le lancement de la phase permanente du processus indépendant de nomination des sénateurs (Le 7 juillet 2016)

<https://www.canada.ca/fr/institutions-democratiques/nouvelles/2016/7/la-ministre-des-institutions-democratiques-annonce-le-lancement-de-la-phase-permanente-du-processus-independant-de-nomination-des-senateurs.html>

Rapport du Comité consultatif indépendant sur les nominations au Sénat (Le 5 avril 2016)

<https://www.canada.ca/fr/institutions-democratiques/nouvelles/2016/4/rapport-du-comite-consultatif-independant-sur-les-nominations-au-senat.html>

La ministre des institutions démocratiques annonce la création du Comité consultatif indépendant sur les nominations au Sénat (Le 19 janvier 2016)

<https://www.canada.ca/fr/institutions-democratiques/nouvelles/2016/1/la-ministre-des-institutions-democratiques-annonce-la-creation-du-comite-consultatif-independant-sur-les-nominations-au-senat.html>

Le Gouvernement annonce une réforme immédiate du Sénat (Le 3 décembre 2015)

<https://www.canada.ca/fr/leader-gouvernement-chambre-communes/nouvelles/2015/12/le-gouvernement-annonce-une-reforme-immEDIATE-du-senat.html>

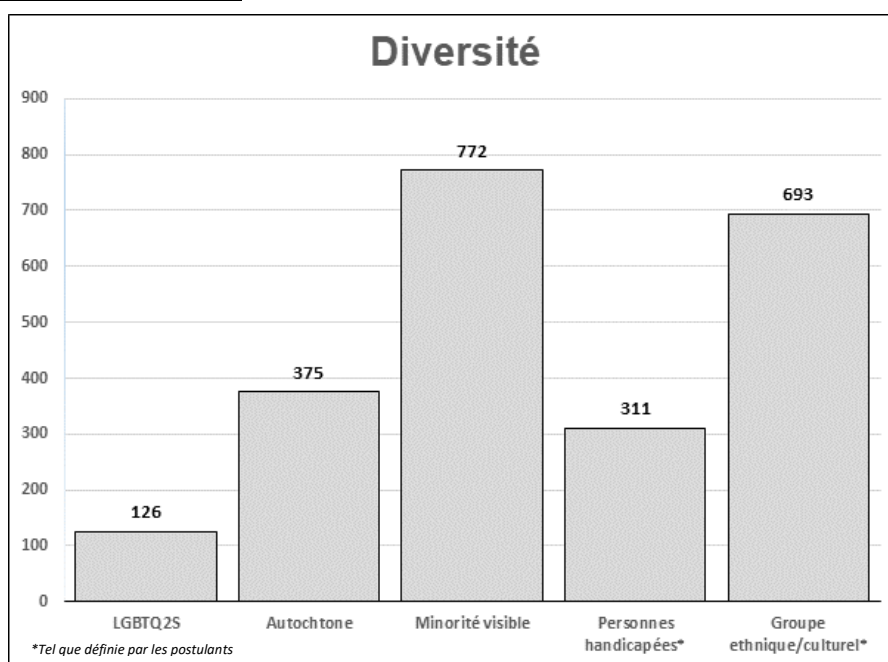
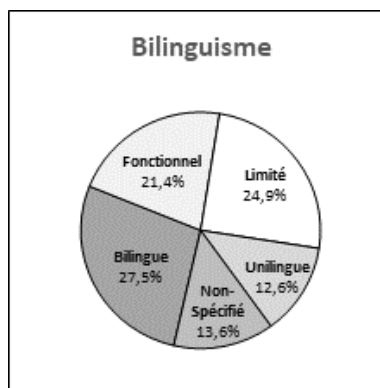
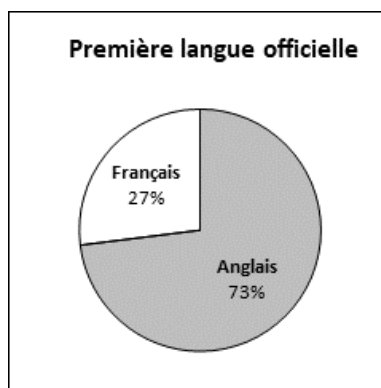
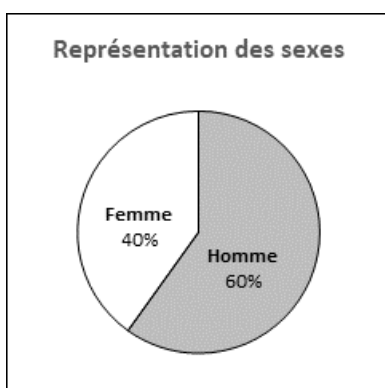
Annexe E : Statistiques sur les candidatures

Résumé

Faits saillants⁴ :

- Le pourcentage de **femmes** qui ont présenté une demande est moins élevé qu'au sein de la population canadienne estimative (40 % contre 50,4 %).
- Le pourcentage de candidats ayant indiqué le français comme **première langue officielle** est plus élevé qu'au sein de la population canadienne (27 % contre 22,2 %).
- Le taux de représentation des **Autochtones** est plus élevé qu'au sein de la population canadienne (11,6 % contre 4,9 %).
- Le taux de représentation des **minorités visibles** est plus élevé qu'au sein de la population canadienne (23,9 % contre 22,3 %).
- Le taux de représentation des **personnes handicapées** est moins élevé qu'au sein de la population canadienne (9,6 % contre 22,3 %).

**3 232
candidats**

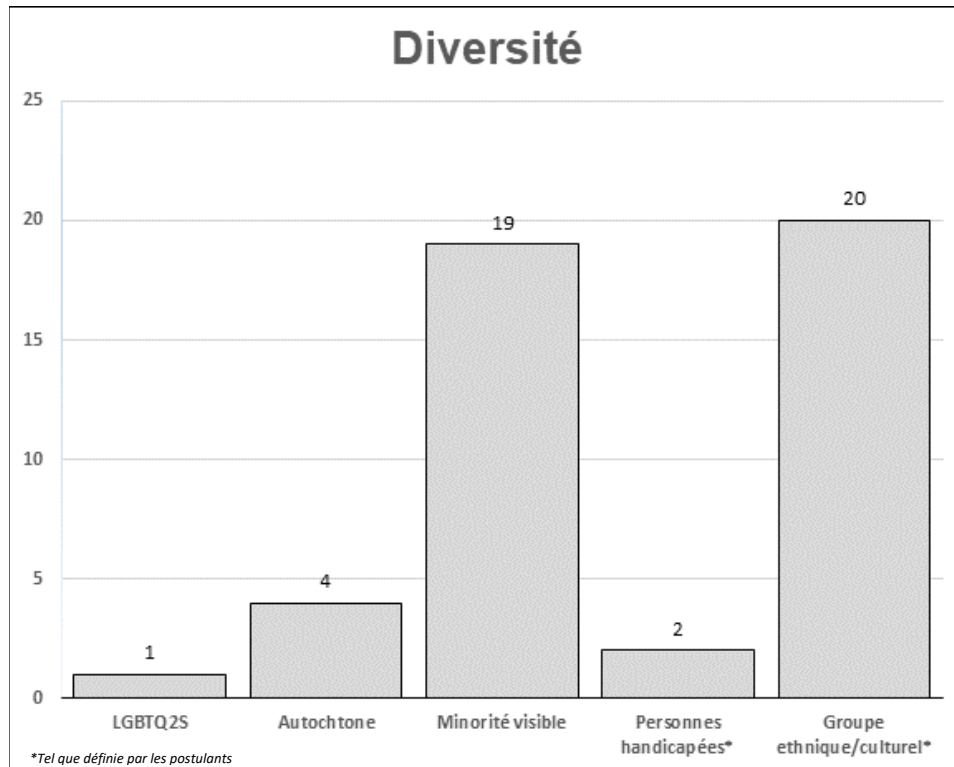
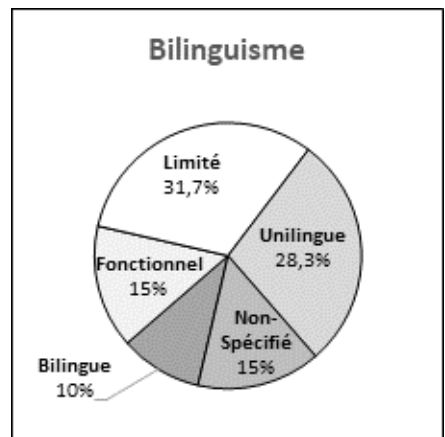
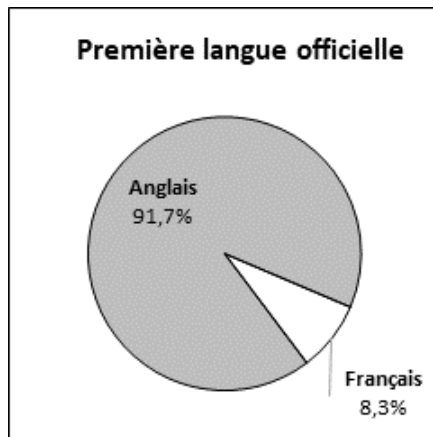
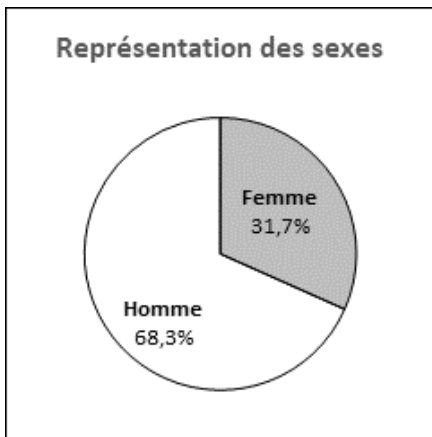


⁴ <https://clo-ocol.gc.ca/fr/statistiques/canada>
<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1710000501&pickMembers%5B0%5D=1.1&pickMembers%5B1%5D=2.1>
https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310037401&pickMembers%5B0%5D=1.16&request_locale=fr
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>

**60
candidats**

Faits saillants :

- Le taux de représentation des **femmes** est moins élevé qu'au sein de la population estimative de l'Alberta (31,7 % contre 49,4 %).
- Le pourcentage de candidats indiquant le français comme étant leur **première langue officielle** est plus élevé qu'au sein de la population de l'Alberta (8,3 % contre 1,8 %).
- Le taux de représentation des **Autochtones** est légèrement plus élevé qu'au sein de la population de l'Alberta (6,7 % contre 6,5 %).
- Le taux de représentation des **minorités visibles** est plus élevé qu'au sein de la population de l'Alberta (31,7 % contre 23,5 %).
- Le taux de représentation des **personnes handicapées** est moins élevé qu'au sein de la population de l'Alberta (3,3 % contre 21,7 %).

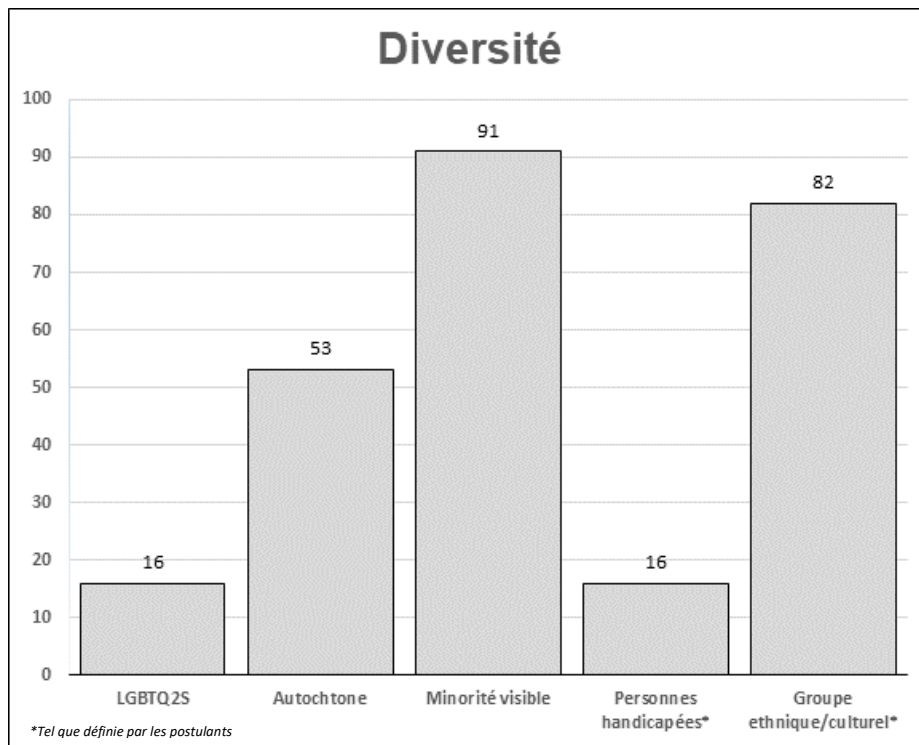
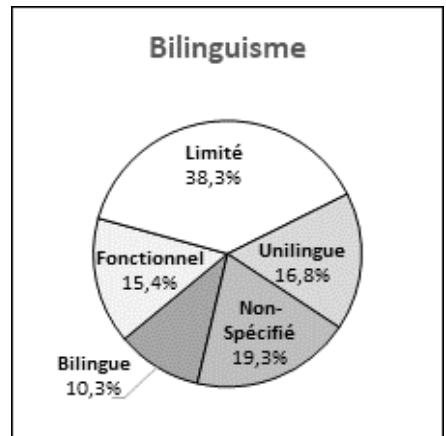
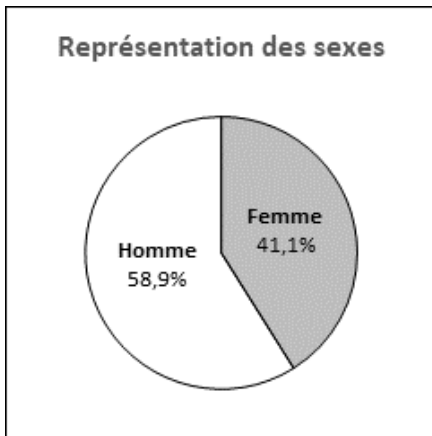


Colombie-Britannique

**358
candidats**

Faits saillants :

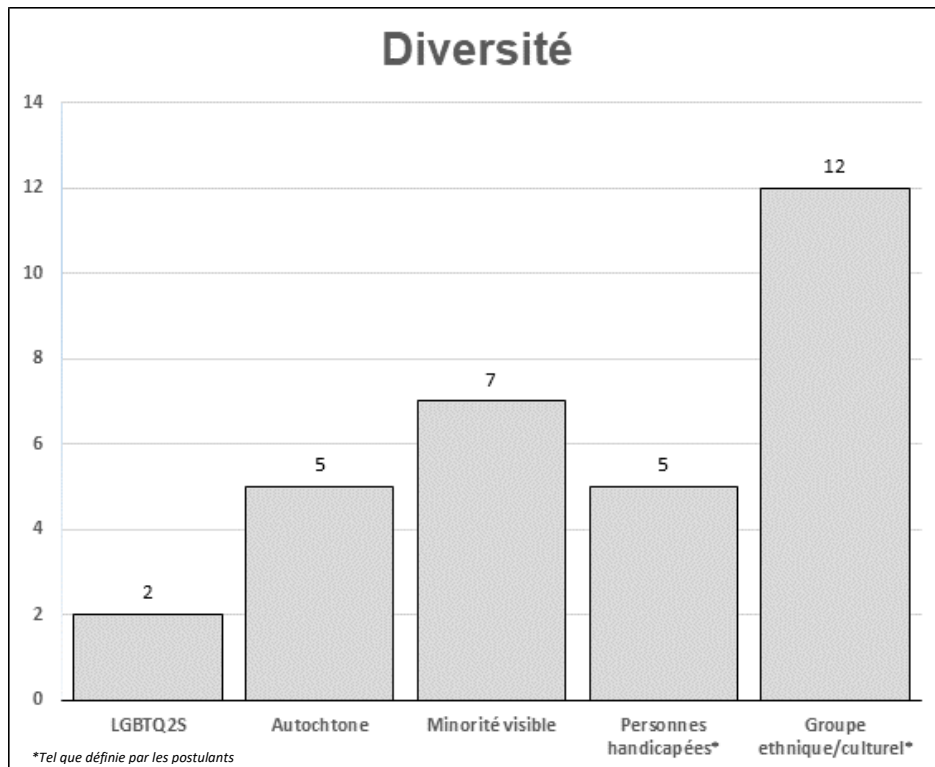
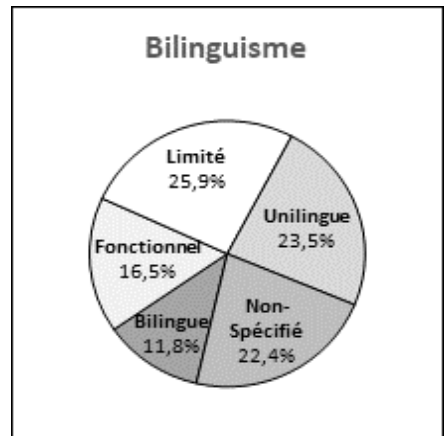
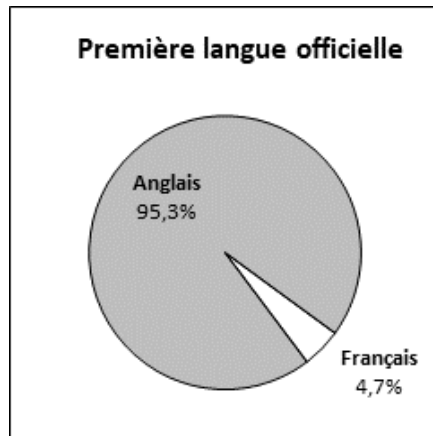
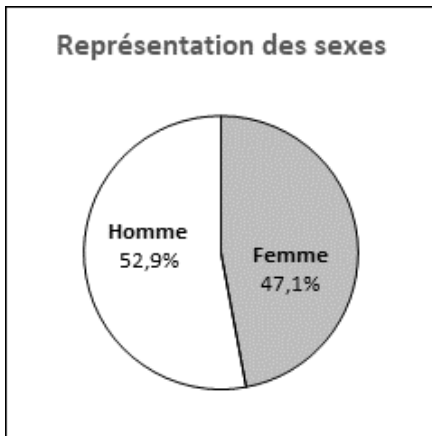
- Le taux de représentation des **femmes** est moins élevé que leur pourcentage au sein de la population estimative de la Colombie-Britannique (41,1 % contre 50,4 %).
- Le pourcentage de candidats indiquant le français comme étant leur **première langue officielle** est plus élevé qu'au sein de la population de la Colombie-Britannique (3,6 % contre 1,2 %).
- Le taux de représentation des **Autochtones** est plus élevé qu'au sein de la population de la Colombie-Britannique (14,8 % contre 5,9 %).
- Le taux de représentation des **minorités visibles** est moins élevé qu'au sein de la population de la Colombie-Britannique (25,4 % contre 30,3 %).
- Le taux de représentation des **personnes handicapées** est moins élevé qu'au sein de la population de la Colombie-Britannique (4,5 % contre 24,7 %).



**85
candidats**

Faits saillants :

- Le taux de représentation des **femmes** est moins élevé qu'au sein de la population active de l'Île-du-Prince-Édouard (47,1 % contre 51,1 %).
- Le pourcentage de candidats indiquant le français comme étant leur **première langue officielle** est plus élevé qu'au sein de la population de l'Île-du-Prince-Édouard (4,7 % contre 3,2 %).
- Le taux de représentation des **Autochtones** est plus élevé qu'au sein de la population de l'Île-du-Prince-Édouard (5,9 % contre 2 %).
- Le taux de représentation des **minorités visibles** est plus élevé qu'au sein de la population de l'Île-du-Prince-Édouard (8,2 % contre 4,8 %).
- Le taux de représentation des **personnes handicapées** est moins élevé qu'au sein de la population de l'Île-du-Prince-Édouard (5,9 % contre 26 %).

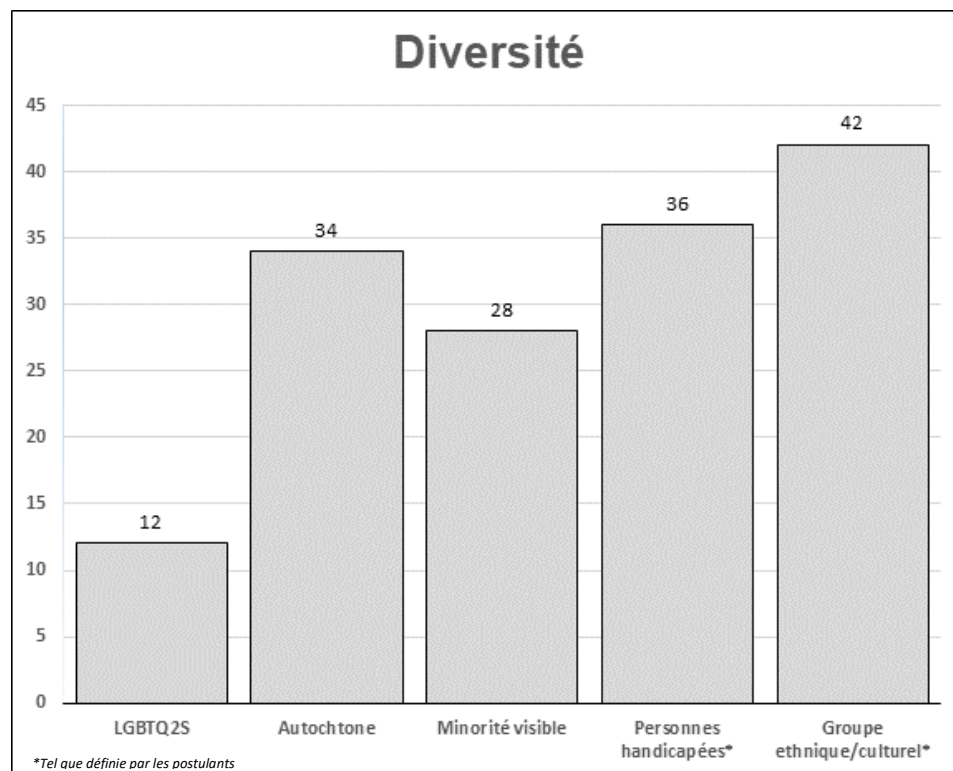
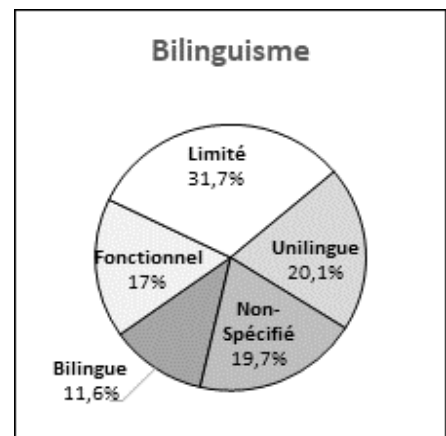
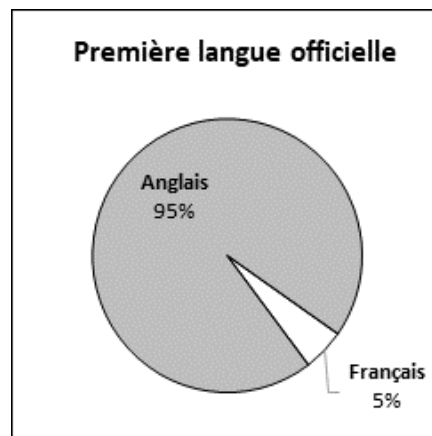
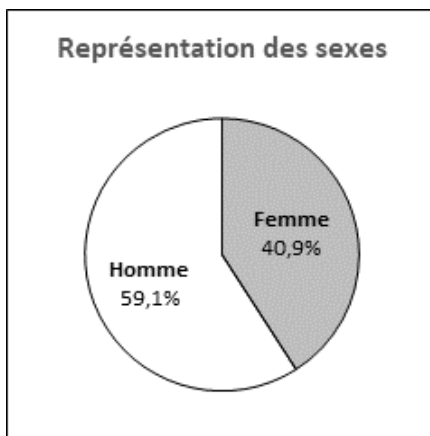


Nouvelle-Écosse

Faits saillants :

- Le taux de représentation des **femmes** est moins élevé qu'au sein de la population estimative de la Nouvelle-Écosse (40,9 % contre 51 %).
- Le pourcentage de candidats indiquant le français comme étant leur **première langue officielle** est plus élevé qu'au sein de la population de la Nouvelle-Écosse (5 % contre 3,1 %).
- Le taux de représentation des **Autochtones** est plus élevé qu'au sein de la population de la Nouvelle-Écosse (13,1 % contre 5,7 %).
- Le taux de représentation des **minorités visibles** est plus élevé qu'au sein de la population de la Nouvelle-Écosse (10,8 % contre 6,5 %).
- Le taux de représentation des **personnes handicapées** est moins élevé qu'au sein de la population de la Nouvelle-Écosse (13,9 % contre 30,4 %).

**259
candidats**

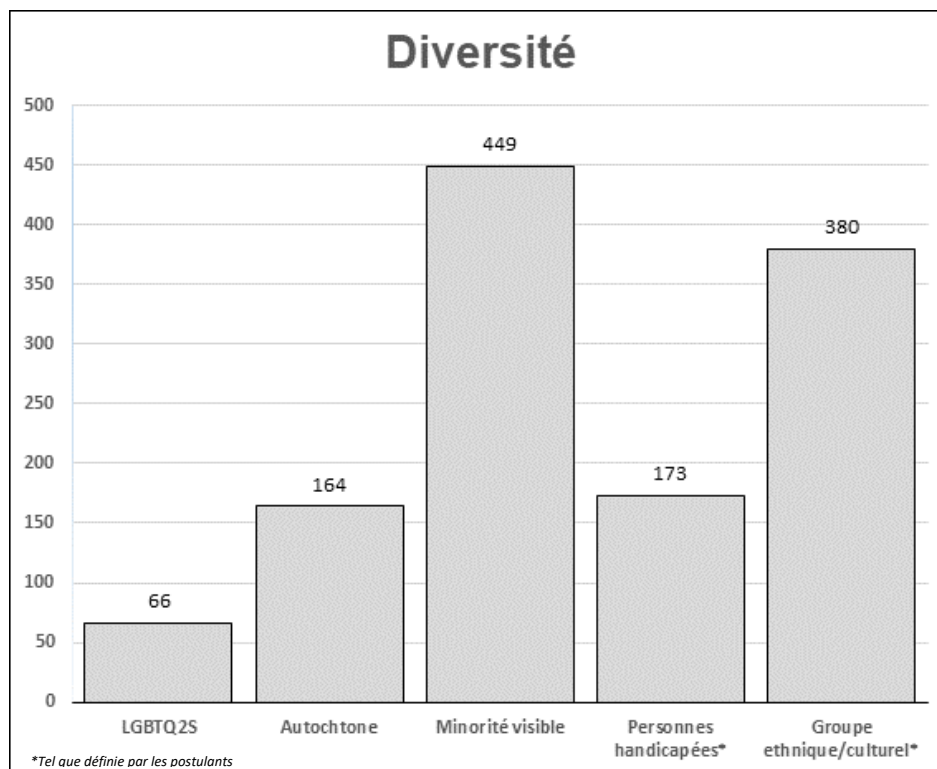
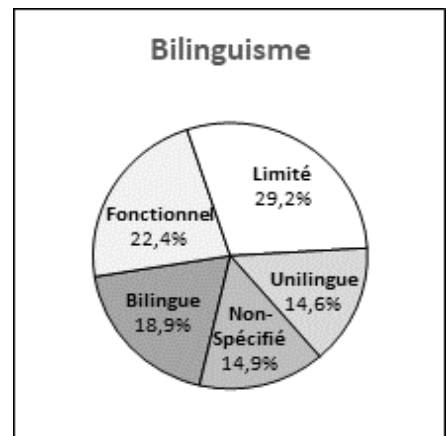
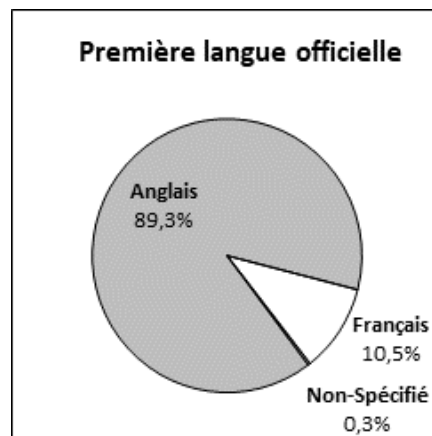
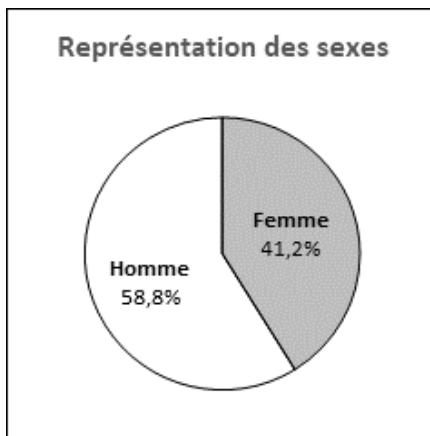


Ontario

Faits saillants :

- Le taux de représentation des **femmes** est moins élevé qu'au sein de la population estimative de l'Ontario (41,2 % contre 50,8 %).
- Le pourcentage de candidats indiquant le français comme étant leur **première langue officielle** est plus élevé qu'au sein de la population de l'Ontario (10,5 % contre 3,8 %).
- Le taux de représentation des **Autochtones** est plus élevé qu'au sein de la population de l'Ontario (10,5 % contre 2,8 %).
- Le taux de représentation des **minorités visibles** est moins élevé qu'au sein de la population de l'Ontario (28,7 % contre 29,3 %).
- Le taux de représentation des **personnes handicapées** est moins élevé qu'au sein de la population de l'Ontario (11 % contre 24,1 %).

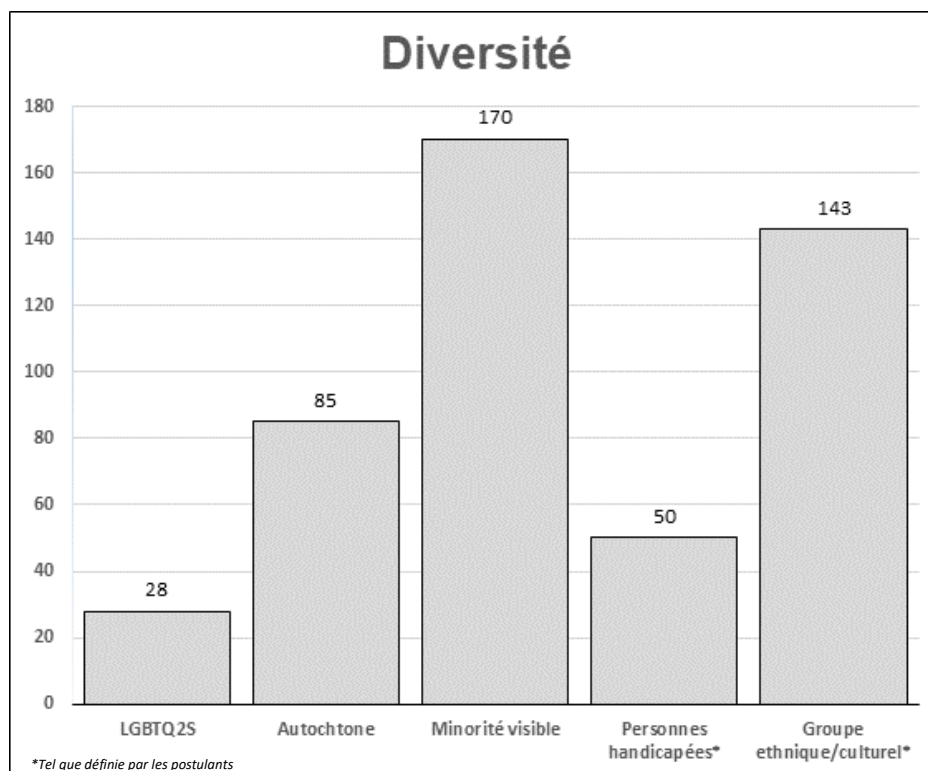
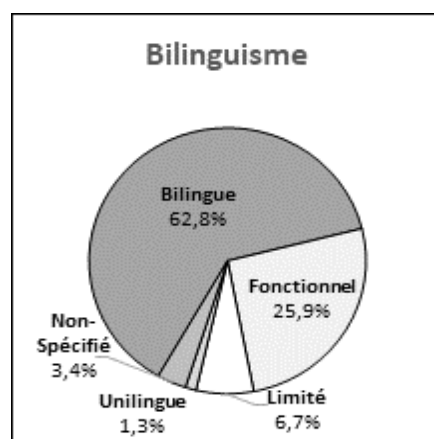
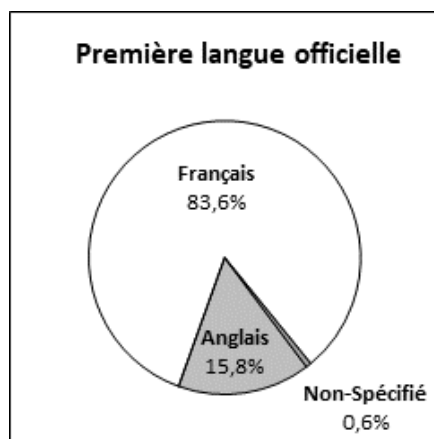
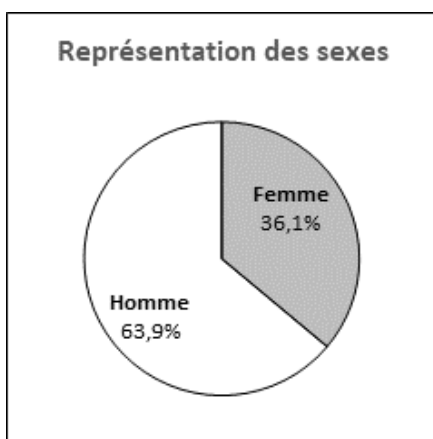
**1 567
candidats**



**792
candidats**

Faits saillants :

- Le taux de représentation des **femmes** est moins élevé qu'au sein de la population estimative du Québec (36,1 % contre 50,3 %).
- Le pourcentage de candidats indiquant le français comme étant leur **première langue officielle** est presque égal à leur taux de représentation au sein de la population du Québec (83,6 % contre 83,7 %).
- Le taux de représentation des **Autochtones** est plus élevé qu'au sein de la population du Québec (10,7 % contre 2,3 %).
- Le taux de représentation des **minorités visibles** est plus élevé qu'au sein de la population du Québec (21,5 % contre 13 %).
- Le taux de représentation des **personnes handicapées** est moins élevé qu'au sein de la population du Québec (6,3 % contre 16,1 %).

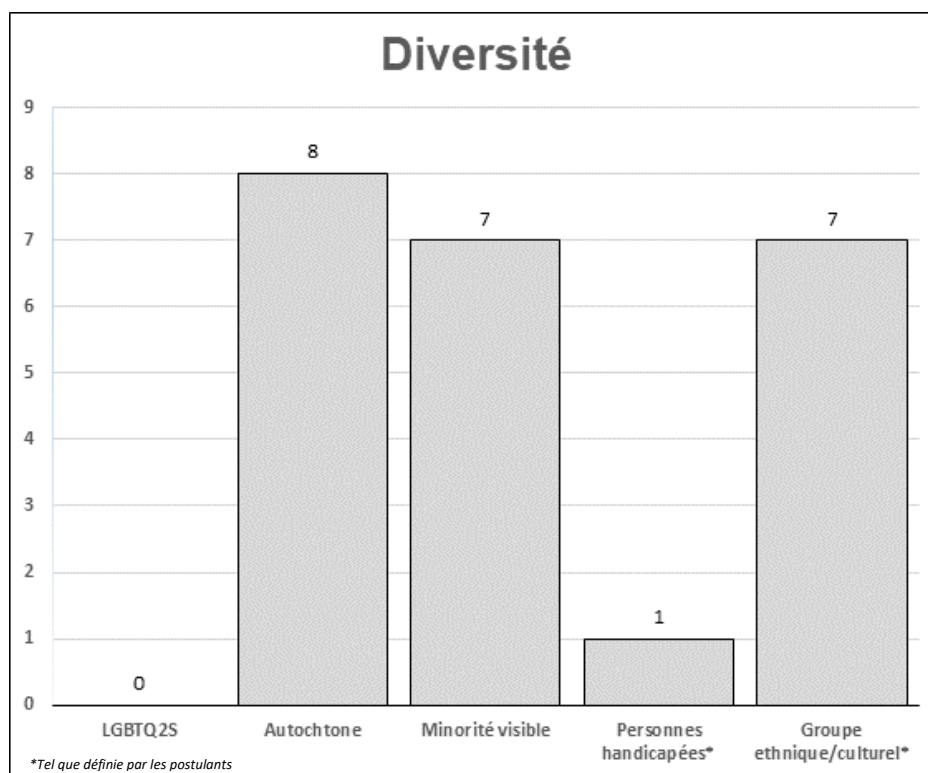
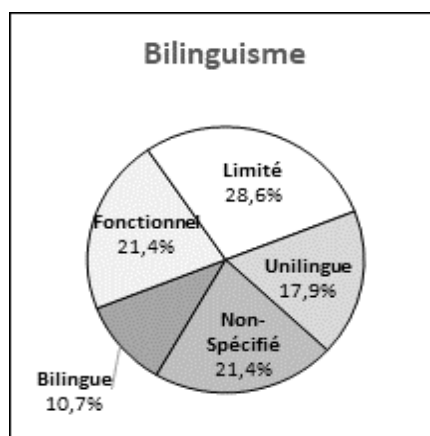
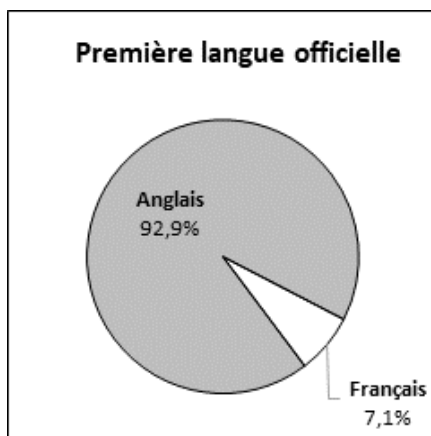
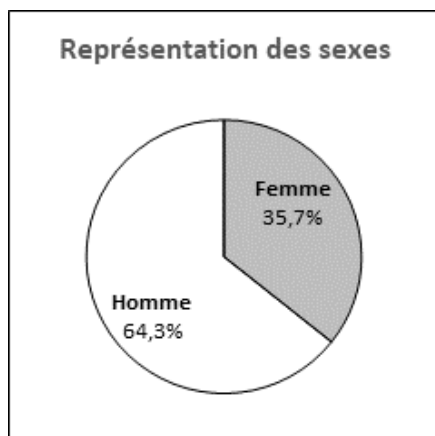


Saskatchewan

**28
candidats**

Faits saillants :

- Le taux de représentation des **femmes** est moins élevé qu'au sein de la population estimative de la Saskatchewan (35,7 % contre 49,6 %).
- Le pourcentage de candidats indiquant le français comme étant leur **première langue officielle** est plus élevé qu'au sein de la population de la Saskatchewan (7,1 % contre 1,3 %).
- Le taux de représentation des **Autochtones** est plus élevé qu'au sein de la population de la Saskatchewan (28,6 % contre 16,3 %).
- Le taux de représentation des **minorités visibles** est plus élevé qu'au sein de la population de la Saskatchewan (25 % contre 10,8 %).
- Le taux de représentation des **personnes handicapées** est moins élevé qu'au sein de la population de la Saskatchewan (3,6 % contre 24,3 %).

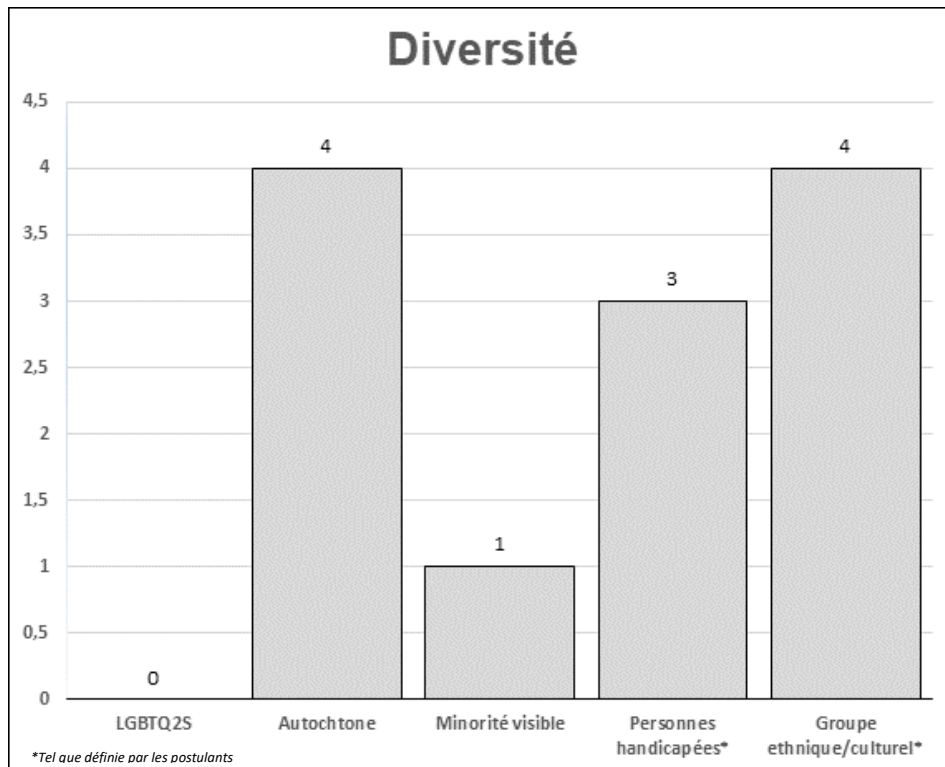
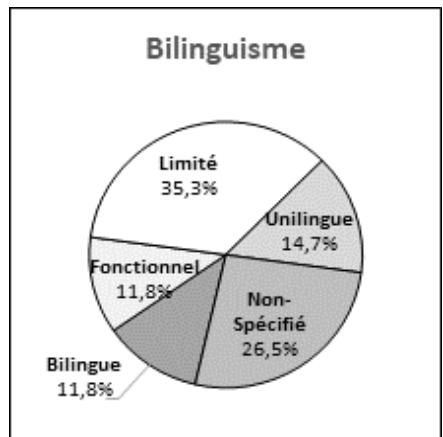
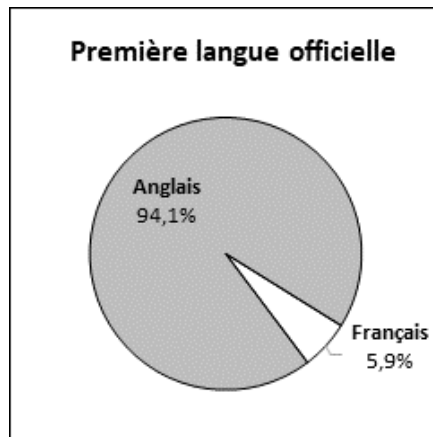
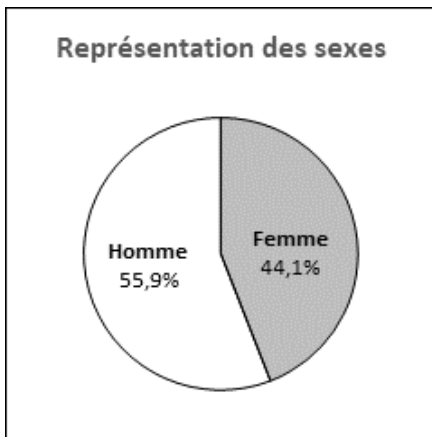


Terre-Neuve-et-Labrador

**38
candidats**

Faits saillants :

- Le taux de représentation des **femmes** est moins élevé qu'au sein de la population estimative de Terre-Neuve-et-Labrador (44,1 % contre 50,7 %).
- Le pourcentage de candidats indiquant le français comme étant leur **première langue officielle** est plus élevé qu'au sein de la population de Terre-Neuve-et-Labrador (5,9 % contre 0,4 %).
- Le taux de représentation des **Autochtones** est plus élevé qu'au sein de la population de Terre-Neuve-et-Labrador (10,5 % contre 8,9 %).
- Le taux de représentation des **minorités visibles** est plus élevé qu'au sein de la population de Terre-Neuve-et-Labrador (2,6 % contre 2,3 %).
- Le taux de représentation des **personnes handicapées** est moins élevé qu'au sein de la population de Terre-Neuve-et-Labrador (7,9 % contre 23,6 %).

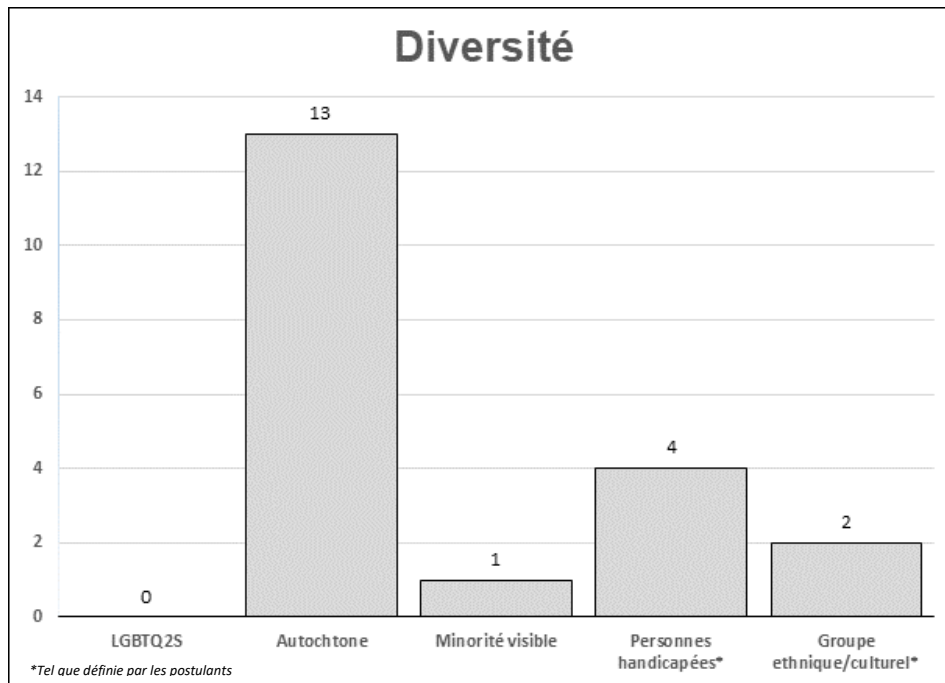
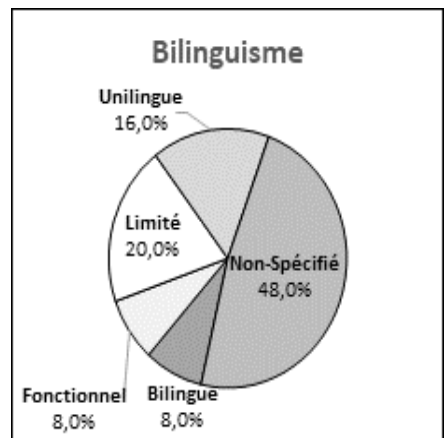
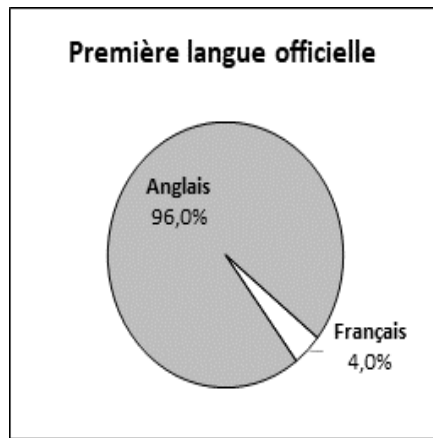
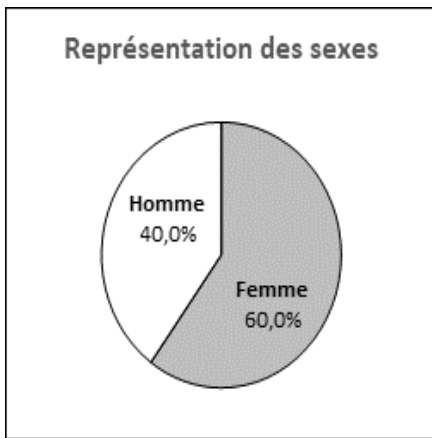


Territoires du Nord-Ouest

**25
candidats**

Faits saillants :

- Le taux de représentation des **femmes** est plus élevé qu'au sein de la population estimative des Territoires du Nord-Ouest (60 % contre 48,7 %).
- Le pourcentage de candidats indiquant le français comme étant leur **première langue officielle** est plus élevé qu'au sein de la population des Territoires du Nord-Ouest (4 % contre 2,8 %).
- Le taux de représentation des **Autochtones** est plus élevé qu'au sein de la population des Territoires du Nord-Ouest (52 % contre 50,7 %).
- Le taux de représentation des **minorités visibles** est moins élevé qu'au sein de la population des Territoires du Nord-Ouest (4 % contre 9,6 %).
- Le taux de représentation des **personnes handicapées** est moins élevé qu'au sein de la population des Territoires du Nord-Ouest (16 % contre 20 %).



Yukon

**25
candidats**

Faits saillants :

- Le taux de représentation des **femmes** est plus élevé qu'au sein de la population estimative du Yukon (52 % contre 49 %).
- Le pourcentage de candidats indiquant le français comme étant leur **première langue officielle** est plus élevé qu'au sein de la population du Yukon (8 % contre 4,4 %).
- Le taux de représentation des **Autochtones** est moins élevé qu'au sein de la population du Yukon (20 % contre 23,3 %).
- Le taux de représentation des **minorités visibles** est moins élevé qu'au sein de la population du Yukon (4 % contre 8,5 %).
- Le taux de représentation des **personnes handicapées** est moins élevé qu'au sein de la population du Yukon (8 % contre 25,2 %).

